

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue De Montigny Est, Montréal

Téléphone: FFrontenac 2165

JUGEMENT SUR LE REGIME CAPITALISTE

Programme de Restauration sociale

Pie XI, dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, a formulé un jugement sévère sur notre régime économique présent, le capitalisme.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Pour bien comprendre cette page saisissante et en tirer des directives, les chefs ouvriers doivent bien remarquer deux choses importantes.

D'abord le Pape ne condamne pas le capitalisme en lui-même. Puisqu'il propose des remèdes, c'est donc que le régime actuel n'est pas incurable. Ce qu'il condamne avec énergie ce sont les abus du capitalisme.

En second lieu, dans sa critique de l'ensemble des abus du capitalisme, le Pape prend bien soin de ne jamais généraliser ses condamnations à toutes les industries et à tous les pays. Il serait donc téméraire et souvent injuste de cueillir au hasard certaines phrases de l'encyclique et de les appliquer sans réflexion aux hommes et aux institutions de notre milieu.

LES PAROLES DU PAPE.

Ces considérations admises, lisons attentivement le passage de l'encyclique où le Pape fait la description de la dictature économique de l'heure présente et que nous analyserons ensuite.

"Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré."

"Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer."

"Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites; ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont les moins gênés par les scrupules de conscience."

"A son tour, cette accumulation des forces et des ressources amène à lutter pour s'emparer de la Puissance, et ceci de trois façons: on combat d'abord pour la maîtrise économique; on se dispute l'influence sur le pouvoir politique, dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers Etats mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leur force et de leur puissance économique pour trancher leurs différends politiques."

Après avoir ainsi décrit le grand mal de l'heure actuelle, le Pape en signale les conséquences: "La libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique: telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir: lui qui devait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. Dans l'ordre des relations internationales, de la même source sortent deux courants divers: c'est, d'une part, le nationalisme ou même l'impérialisme économique; de l'autre,

non moins funeste et détestable, l'internationalisme ou l'impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie."

ANALYSE DES PAROLES DU PAPE

Analysons maintenant cette page magistrale. Le Père Rutten, O.P. maître en Théologie, Sénateur, Directeur du Secrétariat général des œuvres sociales en Belgique, nous en facilitera la tâche. Voici comment il analyse ce passage de l'encyclique dans son dernier volume, "La doctrine sociale de l'Eglise":

Le Pape fait quatre constatations:

1° La répartition actuelle de la richesse est mauvaise. Elle résulte "non seulement de la concentration des biens, mais aussi de l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais de simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré".

Ce phénomène de concentration ne se présente évidemment pas dans tous les pays avec la même ampleur et ne suscite pas partout les mêmes appréhensions. Il n'en est pas moins assez général pour être indiscuté. L'augmentation du nombre des petits propriétaires n'a donc guère servi de contrepoids à la concentration des influences financières.

2° Le pouvoir économique que crée cette concentration "est surtout considérable chez ceux qui gouvernent le crédit".

Pour bien marquer qu'il ne vise pas uniquement les dirigeants de la grande Banque, le Pape prend soin de dire: surtout. Comment pourrait-il ignorer qu'aux Etats-Unis et en Allemagne, (pourquoi pas au Canada?) par exemple, il existe des trusts et des cartels dominant souverainement toute une catégorie d'industries et disposant de capitaux assez importants pour pouvoir être leurs propres banquiers? Autant et plus parfois que les grandes banques, ces trusts et ces cartels sont gouvernés par un nombre relativement petit de chefs quasi omnipotents.

3° "La concentration du pouvoir et des ressources est comme le trait distinctif d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites."

Le Pape n'affirme pas d'une façon absolue que pour les industriels et les commerçants en général la liberté de concurrence n'a pas de limite. Il ne vise que les auteurs responsables des concentrations excessives.

On peut nous objecter qu'il reste toujours une condition de vitalité dont les plus puissants établissements financiers doivent tenir compte: la confiance du public. Aussi le Pape ne dit-il pas que les plus forts sont certains de rester debout indéfiniment, quoi qu'ils fassent. Trop souvent cependant "ceux qui sont le moins gênés par les scrupules" ont tout le temps d'abuser de la

(Suite à la page 12)

Nous reculons au lieu d'avancer

On dit en Chambre que le projet de loi amendement la Loi des Accidents du Travail était le plus important de la session. On a peut-être dit vrai, malgré qu'il y en ait au moins un autre qui sera lui aussi de très grande importance.

Il a provoqué en tout cas une discussion on ne peut plus intéressante et révélatrice.

Avec les renseignements donnés, nous restons dans la nécessité de conclure que s'il était nécessaire d'amender la loi, il n'était pas opportun de présenter les amendements préparés par la Commission des Accidents du Travail.

Ceux qui ont défendu en Chambre ces amendements ont vite donné l'impression qu'ils manquaient de renseignements et le ministre du Travail, pour sa part, nous a apparu comme une victime de la solidarité ministérielle.

Coincidence extraordinaire: c'est à cette session que furent présentés les rapports de la Commission des Assurances sociales, rapports positifs et constructifs, et c'est à cette session aussi que l'on sent le besoin de tailler largement, au détriment des faibles et des estropiés, dans la seule assurance sociale que nous ayons.

* * *
La Commission accuse cette année un déficit d'un peu plus de \$800,000. Cela ne peut pas durer, c'est chose entendue. Il va falloir trouver des moyens d'équilibre.

Mais de quoi est fait ce déficit? De cotisations qui n'ont pas été payées; la chose est publiquement admise. Alors, on va faire payer ceux qui doivent? Non pas, ce sont ceux à qui on doit qui devront déboursier. Le miri-

(Suite à la page 7)

Aidez les Syndicats catholiques

15 SOUS

Appelez

AU DEPART
TAUX LES PLUS BAS

TAXI MODERNE

Cherrier 1171

Assurances sur chaque passager.

Stations dans toutes les parties de la ville.

CETTE PEUR DU PRETRE

Nous constatons de temps à autre, depuis quelques années, la désaffiliation du mouvement international de certaines unions locales. Après quoi, devenues indépendantes, il arrive parfois d'en voir qui soient tentées d'admettre un aumônier chez elles. Mais elles s'en abstiennent, parce que la plupart des membres regim-bent à cette idée dès qu'ils en entendent parler. Et cela arrive pourtant dans des unions entièrement composées de Canadiens français catholiques, ou encore, moins de très rares exceptions.

A-t-on peur du prêtre chez les nôtres, ou de la pincée d'étrangers à notre foi et à notre langue mêlée à nous dans maintes associations ouvrières, soi-disant neutres où nos travailleurs sont groupés?

Oui, on a peur de la supériorité et du qu'en dira-t-on. La nature humaine est ainsi faite; les classes inférieures craignent les classes supérieures. La crainte, ici, est de la méfiance qui a souvent pour fond l'amour-propre et l'ignorance, lorsque ce n'est pas de l'antipathie. Non, ce n'est pas d'abord comme ennemi que la masse des ouvriers organisés ont peur du prêtre aumônier. C'est parce qu'ils ne le connaissent pas dans son âme d'apôtre. Ils savent seulement que c'est un homme qui leur est supérieur au point de vue intellectuel comme religieux; cela suffit pour que leur amour-propre les fasse redouter son influence, sa direction et pour que leur ignorance les fasse craindre l'effort vers le mieux vers lequel ils seraient suggestionnés.

Outre cela un séjour de plusieurs années dans les unions neutres habituée à croire que les conditions de travail sont des problèmes économiques où la religion n'a rien à faire et pas plus son représentant. Que dis-je? Cette fausse conception de la nature des conditions de travail n'est pas exclusive aux unionistes neutres, c'est le fruit de la déformation de l'esprit de toutes les classes de la société par six générations de libéralisme économique dont la moitié de l'humanité, peut-être même les deux tiers, sont encore pétris. Preuve: la crise mondiale actuelle qui ne résulte pas seulement de la guerre, mais surtout de ce long divorce entre la morale et les problèmes économiques.

Puis ce siècle et demi durant lequel les rapports économiques entre les hommes ne devaient être réglés que par le libre jeu des forces naturelles, que n'a-t-il pas produit de plus funeste encore? Mettant la morale au rancart dans la solution de ces problèmes, le libéralisme économique en a, du fait, éloigné si longtemps le prêtre aussi que l'habitude s'est prise dans toutes les classes sociales de croire que le prêtre devait rester à la sacristie. Or c'est ce que, malheureusement, trop d'ouvriers croient encore.

"S'ils acceptent un chapelain, c'est le coup qu'ils ne reverront plus ma piastre" (de cotisation) — "On n'a pas besoin de ces senteurs-là pour aller colporter ce qui se passe dans l'union". Les ouvriers qui tiennent ces propos sont plus nombreux qu'on ne croit dans maintes unions neutres.

Le langage qu'on entend chez celles-ci — comme dans bien d'autres milieux — dénote une bonne dose d'antipathie clérical. Heureusement que tend à diminuer, parmi ces syndiqués, le nombre de ceux qui ont ce regrettable état d'esprit; les événements se sont chargés de prouver, depuis qu'existent des syndicats catholiques au pays, que le prêtre est vraiment l'ami des ouvriers et leur meilleur conseiller.

Mais si le nombre de ceux qui croient cela augmente dans les unions neutres, le respect humain ou la crainte de représailles les empêchent de mettre le poids de leur influence de ce côté. Aussi ces mêmes syndiqués cherchent à dissimuler leur peur du "qu'en dira-t-on" sous un vain prétexte, surtout dans les organisations où se trouvent quelques protestants. Ils s'imaginent qu'en y admettant un aumônier, il faudrait aussi donner à ceux-ci un chapelain de leur dénomination. Voilà une de ces inconséquences que peuvent commettre unis ensemble le respect humain, l'ignorance, l'absence de fierté et de dignité!

Allons donc! convient-il qu'une immense majorité de catholiques dans une union abdique ses droits devant une petite minorité de protestants? N'admettra-t-on pas que ces gens ne sont pas assez intelligents pour comprendre que leurs intérêts professionnels leurs commandent de rester unis à la majorité? Se figure-t-on ces gens assez peu doués de gros bon sens pour ne pas croire que la majorité des membres catholiques rechercheraient constamment le meilleur avancement de ces intérêts professionnels au profit de tous?

On ne sait pas que quelques-uns de nos syndicats catholiques ont déjà plusieurs protestants dans leurs rangs et qu'ils s'y trouvent bien.

Mais voilà! accepter un aumônier, c'est devenir un syndicat catholique même sans en avoir l'étiquette; étape dure à franchir pour nos coreligionnaires syndiqués neutres, même une fois affranchis du joug américain — condition, du reste, évidemment préalable. Et c'est ici où, dans le cas général, démissionnent la fierté et la dignité de nos compatriotes ouvriers catholiques lorsque leurs

Ils demandent le paiement du loyer

LES SYNDICATS CATHOLIQUES EN FAVEUR D'UNE INDEMNITÉ AUX PROPRIÉTAIRES.

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Montréal s'est prononcé officiellement, à la dernière assemblée, en faveur de l'octroi d'une indemnité aux propriétaires dont les locataires chômeurs ne peuvent pas payer loyer. A la suggestion du délégué Santerre, un comité de cinq membres a été nommé. Il a pour mission d'aller rencontrer les autorités municipales et de s'enquérir auprès d'elles de ce qui est fait ou doit être fait pour dédommager les propriétaires dont les loyers sont occupés par des locataires nécessiteux.

Le proposeur de la motion, M. Santerre, dit qu'il avait été témoin, le jour même, de l'expulsion de deux familles de chômeurs. Il raconta la scène très pénible, une des deux familles comptant trois jeunes enfants de 2, 4 et 6 ans. Elles furent recueillies par des voisins charitables. "Les ouvriers de Montréal ont les yeux fixés sur les Syndicats catholiques, dit M. Santerre, et attendent avec impatience qu'ils se prononcent sur une question aussi grave que celle du loyer des chômeurs.

"Il me semble, continua-t-il, qu'il est temps que nous disions ce que nous pensons à ce sujet". C'est alors que le Conseil central a résolu de se déclarer favorable à l'octroi d'une indemnité aux propriétaires qui logent des chômeurs incapables d'acquitter leur bail.

Le comité chargé de rencontrer les autorités municipales pour leur demander certains renseignements et leur exposer l'attitude du mouvement syndical, se compose de MM. J.-B. Delisle; Alfred Charpentier, Santerre, Beauchemin, Grandguillot et Léonce Girard.

Sur proposition du Comité exécutif, le Conseil s'est prononcé en faveur du vote obligatoire et de la présentation d'une carte d'identité par le votant.

L'assemblée était présidée par M. Alfred Charpentier, M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général, était présent.

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions. Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

unions parviennent à ce point de leur évolution.

Cependant nous avons foi en l'avenir; les préjugés inconscients qui sont au fond de pareille attitude subsistent de moins en moins au fur et à mesure que se renouvellent les vieux cadres unionistes; qu'un sang nouveau s'y montre plus apte à saisir la supériorité de la doctrine de l'Eglise en matière de syndicalisme professionnel et dans la mesure que s'accroît, aux yeux de tous, la force numérique et morale du syndicalisme catholique et national en notre pays.

Et comme, véritablement, tout cela est en train de s'accomplir, le jour viendra où les ouvriers, chez nous, seront fiers de reconnaître hautement toute la valeur de l'apostolat social des aumôniers de syndicats ouvriers.

Cartes Professionnelles

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau

276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,
Substitut Senior du Procureur Général.
C.-E. GUERIN, C.R., M. GOUDREAU, C.R.,
ANTONIO GARNEAU, H.-N. GARCEAU,
MARCEL PIGEON.



J.-Théo. LEGAULT J.-Théo. LEGAULT, Jr.

LEGAULT & LEGAULT

NOTAIRES et COMMISSAIRES

Bureau du jour :
152 Notre-Dame Est
Tél. LA. 1633

Bureau du soir :
1687 rue LaSalle
Tél. CL. 7506

Hon. Es.-L. Patenaude Gustave Monette Ephrem Monette
Alphonse-L. Patenaude Adolphe Routhier

PATENAUDE, MONETTE, FILION & PATENAUDE

AVOCATS

425 AVE VIGER Tél. HArbour 3154-55 MONTREAL

Tél. MARquette 2636

MARCEL PRIMEAU

TRUDEL & PRIMEAU
AVOCATS

57, Saint-Jacques Ouest
Suite 207-8-9

Une dame âgée disait en souriant à la petite fille qu'on avait laissée gardienne de la pâtisserie:

"N'êtes-vous pas quelquefois tentée de manger quelques-unes de ces brioches à la crème?"

La petite fille un peu étonnée répondit:

"Non, certainement. Ce serait voler. Je les lèche seulement.

— o — o —

Une actrice. — Pourquoi as-tu l'air si abattu, chérie?

L'autre actrice. — Mon avocat vient juste de me conseiller que, vu la dépression générale, je ferais mieux de garder mon vieux mari encore une année.

— o — o —

Joe. — J'aime mieux être bon que haut placé.

Henri. — Et c'est plus facile; il y a beaucoup moins de concurrence.

Charland & Charland
Avocats et Procureurs

57, RUE ST-JACQUES OUEST,
Montréal
Tél. PLateau 2673

J.-R. CHARLAND

2373 Monsabré,
Notre-Dame des Victoires
Tél. CLairval 0628M

Bureau du soir pour le Nord:

GERMAIN CHARLAND
6992, rue St-Denis
Tél. DOLLard 5243

Tél. AMherst 5544
CHerrier 0376

**Pharmacie
PINSONNAULT**

1390 Ontario Est, coin Plessis,
Montréal.

Tél. CHerrier 6488
Résidence: 1615 St-André
FRontenac 5662

J.-Edouard Jeannotte
NOTAIRE

1306, rue Ste-Catherine E.
MONTREAL

Tél. CHerrier 4010

PAUL GUILLET,

B.A.C.C.S. NOTAIRE
Notaire des Syndicats Catho-
liques et Nationaux pour
Rosemont.

3002, rue Masson, coin 7e Ave
ROSEMONT.

Alfred CHARPENTIER

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

TAXI MODERNE

Le taxi moderne s'oppose au taux uniforme et à la limitation des postes

Les membres des syndicats catholiques, et particulièrement les directeurs de l'Association du Taxi Moderne, se devaient de protester contre une clause du bill de Montréal réclamant pour la Cité le droit de limiter le nombre des postes de taxi et de fixer les taux du transport.

Le Secrétariat des Syndicats Catholiques, et l'Association du Taxi Moderne qui opère sous sa direction, ont à cœur de défendre les intérêts de leurs membres contre ceux qui veulent y porter préjudice. Voici quelques raisons qui motivent leur opposition à cette clause du bill de Montréal:

1° parce que ce bill a pour but d'écraser certaines associations de transport formées en vue de servir le public peu fortuné tout autant que les riches citoyens. C'est le cas du **Taxi Moderne**. Notre association groupe des propriétaires de taxis qui, hier encore, mouraient de faim au service de trusts trop ambitieux. Elle a déjà apporté deux grandes améliorations dans le transport: elle a réduit le prix du départ à 15 sous au lieu de 30 sous, ce qui fournit à beaucoup plus de monde le moyen de se servir de cette utilité publique; elle a, en second lieu, diminué les contributions de ses membres de façon à leur permettre de vivre et de devenir propriétaires de leurs voitures. Le **Taxi Moderne** poursuit un but très louable; c'est le devoir du public de lui donner bon encouragement et de le protéger contre les attaques des grandes compagnies.

2° La deuxième raison pour laquelle il faut combattre ce bill, c'est qu'il favorise le trust aux dépens du public en général. L'honorable Raoul Grothé disait dernièrement à Québec que "d'aucuns ont en vue par cet amendement d'empêcher certaine concurrence entre compagnies dont le prix au départ est pour les unes trente sous et pour les autres quinze sous. Certains trusts de taxis voient d'un très mauvais œil que des compagnies formées en vue d'aider l'ouvrier — comme le **Taxi Moderne** et autres — ne chargent que 15 sous au départ tout en donnant un aussi bon service; on trouve plus simple de faire disparaître ces jeunes compagnies que de leur faire concurrence.

3° Selon M. Grothé, l'adoption de ce bill aurait pour effet de faire augmenter encore les taux du taxi.

4° Le Taxi est une utilité publique. Ses prix par conséquent doivent être accessibles à la masse de la population. Aujourd'hui, si l'on fait accepter des réductions de salaires aux ouvriers, l'on pourrait au moins s'exempter de leur imposer des taux plus élevés pour le transport.

5° Donner à la ville le droit de limiter le nombre des postes de taxis, même sur les propriétés privées, constituerait un monopole dangereux. Ce serait enlever aux propriétaires de terrains leurs justes droits de louer les

terrains pour lesquels ils paient taxe. Ce serait en plus mettre tous les propriétaires de taxis à la merci des échevins.

Nous reproduisons ci-après les lettres adressées à ce sujet à MM. les Ministres Arcand et Taschereau.

Montréal, 4 avril 1933

Honorable C.-J. Arcand,
Ministre du Travail
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Monsieur le ministre,

Nous apprenons qu'une forte pression doit être faite auprès du Conseil Législatif pour faire adopter une clause du Bill de Montréal que la Chambre des Députés a refusée dernièrement et qui donnerait droit à la Ville de limiter le nombre des postes de taxis et le pouvoir de fixer les prix.

Du fait que le Secrétariat des Syndicats Catholiques a actuellement la direction d'une compagnie de transport, le **Taxi Moderne**, nous sommes parfaitement au courant de la situation. Je crois que nous pouvons affirmer en toute certitude que l'adoption de ce bill serait préjudiciable à la liberté des petits propriétaires de taxis.

Nous vous serions très reconnaissants si vous vouliez bien user de votre influence pour que ce bill soit rejeté.

Votre bien dévoué,
Secrétaire général

Québec, le 5 avril 1933

M. Léonce Girard,
Sec. gén. des Syndicats Catholiques
de Montréal

Cher monsieur Girard,

J'atteste réception de la vôtre du 4 avril, dans laquelle vous me communiquez l'opposition des Syndicats Catholiques de Montréal à une clause du Bill de Montréal, qui donnerait droit à la Cité de limiter le nombre des postes de taxis.

Je ferai part de vos représentations à l'honorable Nicol, président de l'Assemblée Législative.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

C.-J. Arcand,
ministre

Montréal, 10 avril 1933

Honorable L.-A. Taschereau
Premier-Ministre
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Hon. Premier-Ministre,

Je me fais un devoir de porter à votre connaissance que le Bureau des Directeurs du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal ainsi que les directeurs de notre Association du **Taxi Moderne** approuvent entièrement l'attitude d'opposition que vous avez prise à l'égard d'une clause du bill de Montréal

FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Montréal 12 avril 1933

M. L. Girard,
Sec. gén. des Syndicats Catholiques
de Montréal

Cher monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer du résultat de l'élection des officiers de notre Syndicat pour l'année 1933.

Président, M. J.-R. Bénard;
Vice-président M. A.-J. Gravel;
Sec. archiv., M. J.-W. Lessard;
Asst. archiv., M. L.-P. DeCelles;
Sec. financier, M. Geo. Laprotte;
Introduit, M. R. Picard.

Membres de l'exécutif: MM. J.-H.-R. Bruneau, J.-M. Dubeau, J.-M. Laliberté, C.-O. Bruneau, C.-A. Lepage et M. Allaire.

Auditeurs: MM. A. Hébert, B. Bénard et A. Latreille.

Délégués au Conseil central: MM. J.-R. Bénard, A. Bertrand, A.-J. Gravel, M. Dufort, J.-M. Laliberté et L.-P. Tessier.

Je vous demanderais de bien vouloir publier dans la **Vie Syndicale**, merci d'avance.

Votre tout dévoué,

J.-N. Lessard,
Secrétaire du Syndicat C. et N.
des Fonctionnaires Municipaux

Rapport financier

Le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux est, à juste titre, considéré comme l'une de nos plus belles associations. Il peut être donné comme modèle au point de vue financier. Bien peu de syndicats ou d'unions, en effet, ont été en mesure de donner des dividendes à leurs membres en 1933. Le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux a accompli ce tour de force.

Nous remercions de tout cœur M. G. Laprotte qui nous a remis le rapport du secrétaire-financier de son syndicat avec la permission de le publier dans la "Vie Syndicale". Nous sommes toujours très heureux de faire paraître dans notre revue des nouvelles de tous nos syndicats, particulièrement lorsqu'elles attestent la prospérité ou sont de nature à encourager nos officiers et nos membres dans leur travail d'organisation.

Nous invitons nos fonctionnaires municipaux à nous faire parvenir chaque mois un rapport de leurs activités.

Montréal, le 14 janvier 1933.

Rapport du Secrétaire-financier pour l'année 1932

ENCAISSEMENTS:

A la Banque Can. Nationale le 1-1-32	\$ 1,591.52
Contributions perçues	7,976.12
Intérêts (livret de banque et coupons)	428.26
Obligations vendues	5,997.65
Divers	95.63
	\$16,089.18

DEBOURSES:

Primes d'assurances (payées à la Sun Life)	3,999.18
Salaires	964.71
Commissions	181.00
Payé au Conseil central et au Secrétariat: loyer, taxe per capita, souscriptions, abonnement à la Vie Syndicale	203.36
Taxe payée à la C.T.C.C. et délégation au congrès de Sherbrooke	291.00
Tirages aux assemblées	27.50
Transfert d'un compte de banque à l'autre	135.65
Divers	161.02
A la Banque Can. Nationale le 31-12-32	10,125.76
	\$16,089.18

CAISSE MORTUAIRE

ENCAISSEMENTS:

A la Caisse populaire le 1-1-32	807.24
Subvention de la Cité de Montréal	100.00
Transfert d'un compte à l'autre	96.29
	\$ 1,003.53

DEBOURSES:

Transfert d'un compte à l'autre	27.79
Trois (3) décès durant l'année	75.00
Prêt au Secrétariat	600.00
A la Caisse populaire le 31-12-32	300.74
	\$ 1,003.53

ACTIF AU 31 DECEMBRE 1932

En dépôt à la Banque Can. Nationale	\$10,125.76
En dépôt à la Caisse populaire des Syndicats	300.74
Prêt au Secrétariat des Syndicats cath. et nat.	600.00
Deux obligations de 100 louis chacune	973.32
	\$11,999.82

Vérfié et trouvé exact

Signé: B. BEDARD,
H.-R. HEBERT,
Vérificateurs.

La secrétaire-financier,
G. LAPROTTE.

demandant pour la ville le droit de limiter le nombre des postes et d'imposer un taux uniforme pour le taxi.

Cette clause du bill de Montréal, en effet, nous apparaît contraire aux intérêts du public en général tout autant qu'aux intérêts des propriétaires de taxis. Les petites associations de taxis que l'on veut atteindre par cette loi ne sont pas sans rendre de grands services. Le **Taxi Moderne**, par exemple, en réduisant de 15 sous le taux du départ,

rend le transport par taxis plus accessible à la masse de la population dont les revenus se font plus petits; en diminuant la contribution mensuelle des membres, il leur donne la possibilité de devenir propriétaires de leurs propres voitures. Ajoutons à cela que le fait d'enlever la concurrence dans le taxi serait de nature à faire élever le prix du transport dans notre ville.

Aujourd'hui, de nouvelles instances sont faites en faveur de ce bill. Nous vous demandons,

SALON DE CIRAGE
Nouveau procédé pour teindre chaussures et sacoches.
Gants et chapeaux nettoyés
Nous allons chercher l'ouvrage à domicile.
THOMAS BRILOTTI
Tél. Dollard 0113
5109, RUE SAINT-LAURENT,
près Laurier.

Tél. CHerrier 1133
CITY TIRE SHOP
V. GRENIER, Prop.
Vulcanisation de pneus, pneus neufs et usagés et service général.
Escompte spécial aux membres.
1123 Dorchester E., Montréal

Tél. CHerrier 3431
Vente et Service des Batteries EXIDE.
Collette Battery Service
Réparation du système électrique d'automobile.
Batteries chargées, réparées et emmagasinées.
1300 DeMontigny E., Montréal

Tél. CHerrier 9110
HENRI SIGNORI
Radiateurs et garde-boue
Carrosseries et soudures de toutes sortes de métaux.
1051, rue Amherst - Montréal

Tél. LANcaster 2294
Montreal Automobile
Enr'g.
PARTIES USAGÉES
Spécialité: Ressorts — 50 p.c. de réduction.
1590 Sanguinet - Montréal

Tél. HARbour 2390
A. BEAUREGARD, Prop.
Model Tire Vulcanizing
ENRG.
Spécialité: Vulcanisation de pneus et vitres d'automobiles
Pneus neufs et usagés à vendre. Service et vente de batteries et service spécial aux membres.
366 AVE DES PINS EST
MONTREAL

Pneus neufs et usagés —
Batteries réparées et rechargées
LAURIER BATTERY
M. WILFRID PROULX, Gérant
98 AVENUE LAURIER O.
Vulcanisation de pneus —
Réparations de démarreurs, générateurs, etc.
Accessoires d'automobiles, Gazoline, huiles.
Service rapide et courtois.
Appelez pour un essai
DOLLARD 8332

au nom de nos membres, de bien vouloir user de votre influence pour qu'il perde toute chance d'être adopté. Vous rendrez par là un très grand service à tous nos petits propriétaires de taxis qui veulent gagner leur vie sans tendre la main aux secours directs.

Vous remerciant à l'avance de votre précieux appui, je vous prie de croire en notre haute considération.

Secrétaire général

Coin des Employés des postes

"L'homme de la rue" et "Ce qu'il faut lui dire"

Au cours d'une causerie que j'avais l'honneur d'offrir à mes camarades des Postes, il y a quelques semaines, je disais: "Les officiers actuels de l'Association des Employés des Postes de Montréal, et tous nos membres, ont confiance en l'autorité locale et fédérale, ils entendent ne jamais faillir à la tâche, afin de mériter toujours, par leur ponctualité et par leur dévouement, la confiance et l'admiration de leurs supérieurs et du public".

Les autorités postales savent aujourd'hui que nous sommes sincères et que nous voulons, par tous les moyens mis à notre disposition, collaborer loyalement au bon fonctionnement du système des postes à travers tout le pays et principalement dans la métropole du Canada. Notre attitude d'ailleurs, sur toutes les questions que nous avons eu à transiger avec les autorités, le démontre amplement et il serait inutile de revenir trop longuement sur le sujet, puisqu'il est admis que notre collaboration est bienvenue, acceptée et démontrée, puisqu'elle a été mise à l'épreuve.

Cependant "L'homme de la rue" ignore beaucoup de l'employé de poste, et, par le fait, lui est souvent hostile, sans cependant pouvoir définir les raisons de son attitude à notre égard.

Et si le public est hostile aux fonctionnaires (les postiers en particulier) c'est qu'il est trop souvent travaillé par une certaine presse qui présente les employés de l'Etat comme des "Budgetivores", et qu'ils sont cause du malaise financier que nous subissons actuellement. "L'homme de la rue" souhaite donc une réduction de leur nombre et de leurs traitements, et en espère une amélioration de la situation économique.

Je pourrais donner mille et une raisons pour démontrer que "l'homme de la rue" est bien mal renseigné et que cette presse dont je parlais tantôt n'est ni sincère, ni honnête, ni juste pour lui comme pour nous. Elle le renseigne très mal, en faisant trop souvent miroiter à ses yeux que le salaire d'un employé civil est de beaucoup trop élevé pour le rendement qu'il est appelé à donner, (on se garde cependant de mentionner des chiffres) que nous jouissons de trop de privilèges, et parle enfin avec dédain des "ronds de cuir".

On dit tout, excepté la vérité. Souffrez qu'un modeste employé de poste vous confie ses impressions, après la lecture d'un article malicieux que publiait dernièrement un journal anglais de la Métropole.

Je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur la portée de ma réponse, car aujourd'hui ce sont les "machines" qui fabriquent l'opinion publique. Mais il me semble que je respirerai plus librement quand je vous aurai dit tout ce que je pense de mes camarades des postes.

QUALITÉS REQUISES

D'abord, qu'on apprenne donc, une fois pour toutes, que pour devenir fonctionnaire des postes, il faut avoir fait de bonnes et solides études et subir, avant d'être admis, des examens que la très grande majorité de nos "cri-

tiques" ne pourraient pas subir avec succès.

Pour devenir médecin, avocat, notaire, ingénieur etc., etc. il suffit de passer, une fois, ces examens à l'université. Mais pour un employé de poste il faut passer, pendant trente ans, deux, trois et quelquefois quatre examens par année, avec un minimum de 90%, et cela sur le travail qu'il fait, sur le travail qu'il ne fait pas et sur les règlements et lois de la poste internationale.

Ceci devrait suffire pour démontrer que l'employé des postes est compétent et bien "dressé".

LEUR TRAVAIL

On entend dire souvent: "Les employés des postes n'ont rien à faire..."

Voyons donc un peu.

Les employés des postes travaillent huit heures par jour, et pour la grande majorité debout (Voilà pour les ronds de cuir).

Au bureau de poste centre, sur la rue St-Jacques, leur travail consiste à diriger chaque article, lettre, circulaire ou paquet, sur la division du facteur qui leur est propre. C'est le département de la livraison de la ville de Montréal. Pour donner un rendement satisfaisant dans ce département, il faut que l'employé sache par cœur les noms de toutes les rues de la ville, ainsi que le district auquel appartient telle ou telle rue. Il faut aussi tenir compte qu'une rue peut être répartie en plusieurs districts, ainsi par exemple, une lettre portant le numéro 2435 est dirigée sur tel ou tel district, et le numéro suivant 2436 ira dans un autre district. Et il n'est pas permis à un commis de faire une erreur sur les centaines et centaines de limites qui existent dans la ville de Montréal.

Que dire maintenant des employés des dépêches, qui dirigent les courriers sur toutes les parties du globe?

NOMBRE ET SALAIRE

On entend dire encore: "Les employés des postes sont trop nombreux et trop rémunérés".

Voyons donc encore un peu.

Il y a quarante mille employés de poste au Canada, pour desservir 12133 bureaux de poste. La moyenne du salaire d'un employé de poste, par semaine, n'atteint pas \$25.00. Et lorsqu'on dit que nous sommes trop nombreux, il serait facile de démontrer qu'à certains jours de la semaine, une réduction de trois ou quatre pour cent du personnel serait suffisante pour paralyser complètement le service postal montréalais. C'est dire que là encore on a tort d'affirmer que nous sommes trop nombreux.

PRIVILÈGES

Je parlais tantôt de "privilèges" pour les postiers. Disons un mot à ce sujet.

Nous avons une pension garantie après trente-cinq ans de service, et pour y avoir droit il faut verser pendant ces 35 années 5% de nos salaires au fonds de pension. Nous avons aussi des vacances annuelles de trois semaines. La grande majorité des employés, pour ne pas désorganiser le service, doivent prendre ces vacances en janvier, février, mars, avril, octobre et novembre.

JOURNÉE SOCIALE

Dimanche, le 30 avril, aura lieu à la Villa St-Martin, la journée sociale annuelle des Syndicats Catholiques.

M. Arthur St-Pierre fera une causerie sur l'accession des ouvriers à la propriété.

La journée sera présidée par M. Alf. Charpentier, président du Conseil central.

Tous les syndicats sont priés de se faire représenter par autant de délégués que possible.

Imaginez-vous, messieurs, si c'est un beau temps pour aller se faire griller la peau sur les bords des lacs du Nord, ou aller faire le tour de la Gaspésie...

Mais, évidemment, "l'homme de la rue" n'est pas obligé de savoir tout cela, parce qu'on lui a appris à nous considérer comme des "ronds de cuir" et des "blasés", et pour qu'il change d'idée, il faudra qu'il sache ceci: "l'humanité écrit de plus en plus; les gens communiquent ensemble chaque jour davantage; l'instruction se répand de plus en plus et chacun sait tenir une plume".

La Poste, qui tient aux intérêts vitaux du pays, doit donc s'améliorer chaque jour, et la vitesse de ses opérations aller toujours en augmentant. Or, comme l'augmentation du personnel n'est pas toujours en rapport avec l'augmentation constante du volume de correspondance reçue et expédiée chaque jour, il s'ensuit que, dans chaque département, les fonctionnaires sont forcés de suppléer au nombre, par une augmentation considérable de travail, de dévouement et de zèle.

Tous nos bureaux de poste de Montréal sont véritablement des ruches divisées en rayons.

C'est là en effet que se fait le tri de milliers et de milliers de lettres, de colis, de journaux, d'échantillons et de circulaires, et que se prépare l'expédition pour la ville comme pour le monde entier, et ce n'est pas peu dire.

Et ce labeur est méthodique. Il se fait dans le calme et dans le silence. Nulle agitation, pas de fièvre, la régularité puissante d'un mécanisme savamment ordonné, où l'activité de tous est égale et constante.

Et c'est là que "l'homme de la rue", qui nous juge pourtant si sévèrement, devrait nous voir à l'œuvre. Il nous accorderait plutôt sa généreuse coopération. Bref, il faudrait nous connaître, et nous connaître dans nos relations intimes comme dans notre travail postal, afin de pouvoir nous apprécier à notre juste valeur, et nous juger équitablement.

A bon entendeur, salut...

C. T. GIDE

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social : MONTREAL

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$132,000,000

Toutes opérations de banque et de placement

563 BUREAUX AU CANADA

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.

ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

MICHEL CHOUINARD, Ltée

ENTREPRENEURS

FERBLANTIERS, COUVREURS

3935-3937, rue Adam

Tél. : CLairval 3124

(Coin Orléans)

Encouragez les Imprimeurs ayant l'Étiquette



SEPT ateliers importants ont signé des contrats d'atelier FERME avec notre Conseil d'Imprimerie. Ce sont:

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée, 430, rue Notre-Dame est;

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 430, rue Saint-Gabriel;

ARBOUR & DUPONT, Limitée, 429, rue Lagache-tière est;

L'ECLAIREUR, 1725, rue Saint-Denis;

L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS, 7400 Blvd St-Laurent;

L'IMPRIMERIE DU MESSAGER, 4260 Bordeaux;

THERIEN FRERES Limitée, 334, rue Notre-Dame est;

A MONTREAL :

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE D'UNE PLACE VACANTE, OU D'UN TRAVAIL A EXECUTER,

Téléphonez immédiatement à

FRontenac 2165

Les Syndicats Catholiques vous garantissent satisfaction.

BULLETIN DU BUREAU CONFEDERAL

RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Décès de M. Ferd. Laroche

Québec, 8 avril 1933.

Chers confrères,

Ce rapport est provoqué par un événement bien triste pour la C.T.C.C., la perte de son Secrétaire-trésorier. Il ne m'appartient pas de vous faire l'éloge du défunt et de vous dire la perte que nous venons de subir, qu'il me suffise de vous dire que durant vingt ans j'ai été le témoin bien édifié de son activité inlassable pour la cause syndicale. Au nom du Bureau et en mon nom personnel je remercie bien sincèrement tous ceux qui ont sympathisé avec lui et la famille éprouvée à l'occasion de la mort de notre regretté Secrétaire-trésorier, M. Ferdinand Laroche.

A cette occasion le Bureau a tenu une réunion d'urgence. A cette réunion étaient présents M. l'abbé Alfred Côté, aumônier général, MM. Pierre Beaulé, président, Thomas Poulin, Alphonse Roberge, président des cordonniers-monteurs et Alfred Martin-Boucher. On décida d'offrir un trentin de messes pour l'âme du défunt, de confier les documents du Bureau Confédéral à M. Alfred Martin-Boucher et de convoquer une séance plénière du Bureau à l'occasion des funérailles.

La séance plénière du Bureau Confédéral fut tenue le 2 avril à 8.30 P.M. Etaient présents: M. l'abbé Alfred Côté, aumônier général, M. le chevalier Pierre Beaulé, président. MM. Osias Filion, Alfred Charpentier, Emile Tellier, Henri Quévillon, G.-A. Gagnon, Thomas Poulin ainsi que M. Louis Morin, président du Conseil central de Québec.

Après la prière d'ouverture, le président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie d'avoir répondu à l'appel fait, et fait l'éloge du défunt.

Dans la personne de M. Ferdinand Laroche, dit-il, le syndicalisme perd un unioniste convaincu, un actif partisan du syndicalisme catholique, un citoyen intègre, affable charitable et dévoué. M. Laroche sera vivement regretté de tous ceux qui ont eu l'avantage d'apprécier ses belles qualités du cœur et de l'esprit. Ce chagrin sera d'autant plus cuisant que cette mort était inattendue. Tombé malade il y a cinq jours à peine M. Laroche a succombé, jeudi soir, entouré de ses parents et muni des secours de notre sainte religion à l'âge de 63 ans.

Le secrétaire général de la C.T.C.C. était l'un des plus anciens et des plus actifs membres du syndicalisme catholique. Son honnêteté lui avait mérité la confiance de tous ses confrères qui n'hésitèrent pas à lui confier les charges les plus importantes dans la Confédération, au Conseil Central et dans les différentes unions. M. Laroche entra dans le mouvement ouvrier en 1900 comme membre de la fraternité des cordonniers-machinistes où on ne tarda pas à lui confier les charges successives de trésorier, de secrétaire et de président. Ses connaissances approfondies et l'intérêt qu'il portait à la classe ouvrière furent aussi remarqués au Conseil Central où son Union l'avait envoyé comme délégué. Il fut même appelé à la présidence de cette importante organisation. Depuis quelques années il occupait la charge de secrétaire-financier de ce même Conseil et il a toujours su être à la hauteur de sa position.

C'est en 1924 que M. Laroche fut nommé secrétaire-général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Là comme ailleurs il se montra actif, dévoué et charitable. Les délégués, reconnaissant ses mérites et ses belles qualités, se faisaient un plaisir de le réélire par acclamation la plupart du temps.

M. Laroche ne s'occupa pas seulement de syndicalisme catholique, mais il prit une part active dans les différentes organisations de sa paroisse. Aucun mouvement paroissial, religieux, patriotique, charitable ne le laissait indifférent. Dans sa paroisse il fut président de la Conférence St-Sauveur de la Société de St-Vincent de Paul, préfet de la Congrégation de la Très Sainte-Vierge, supérieur de la Fraternité du Tiers-Ordre et président des Artisans Canadiens-français. Il passa toute sa vie à faire le bien.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte son épouse née Caroline Hupé, son gendre Alfred Martin-Boucher et trois petits-fils.

Le président remercie au nom du défunt ceux qui se sont déplacés de si loin pour venir à Québec à cette occasion.

Les minutes de la séance d'urgence furent lues et les décisions approuvées.

Les décisions suivantes furent prises.

1° M. Alfred Martin-Boucher fut choisi unanimement pour remplacer M. Laroche comme Secrétaire-trésorier, sur proposition de M. Osias Filion et M. Emile Tellier.

2° Le salaire du secrétaire-trésorier fut baissé de \$40.00 par mois.

3° A cause de la situation difficile dans laquelle se trouvent les ouvriers, il n'y aura pas de congrès cette année, on tiendra à sa place la réunion décidée au congrès de Sherbrooke. — Prière de se rappeler à ce sujet la recommandation du précédent Bulletin confédéral, à savoir: que les syndicats ne doivent pas attendre cette réunion pour y envoyer des résolutions, ils doivent les faire parvenir au Bureau confédéral, à partir même de ce jour, au fur et à mesure qu'ils en adoptent, car à cette réunion il n'en sera plus reçu.

On signala au Bureau qu'une certaine Union était en train de se séparer les fonds d'une caisse. Le Bureau attire alors votre attention sur les considérations suivantes. Les fonds des Unions ont été accumulés par un grand nombre d'ouvriers qui ont défilé dans les rangs de ces organisations, et il est immoral que des officiers qui ont charge de veiller à la survivance de leur syndicat, cherchent à les détruire en se divisant des sommes qu'ils n'ont personnellement jamais versées.

Le Bureau croit de son devoir de mettre en garde, les dirigeants de tous les centres, contre ces manœuvres dangereuses pour la survivance du syndicalisme catholique, si elles se généralisaient. Soyons sur nos gardes, ne nous faisons pas d'illusions, dans le temps de crise que nous traversons, il se peut qu'il se glisse dans nos rangs des hommes qui veulent la destruction de nos syndicats catholiques. Soyons vigilants, conservons à nos syndicats la force morale qui les a toujours soutenus et qui leur a permis de remplir leur rôle très efficace dans le passé.

Des funérailles syndicales furent faites au regretté Secrétaire-trésorier. Elles eurent lieu lundi le 3 avril, à 8.30 hres, en l'église de St-Sauveur. Une multitude d'ouvriers syndiqués y prirent part et suivirent le drapeau de la Confédération. Tous portaient l'insigne de leurs syndicats respectifs. L'inhumation eut lieu au cimetière St-Charles.

Le nouveau secrétaire-trésorier met à votre disposition le meilleur de sa bonne volonté et de son dévouement et compte sur votre entière collaboration. Pour cette collaboration il nous faudra faire connaître, dans les temps pénibles que nous traversons, ceux qui restent fidèles au syndicalisme catholique et veulent y demeurer. D'accord avec le Bureau je crois qu'il nous faut connaître le mouvement.

Pour cette collaboration dans le meilleur intérêt de notre syndicalisme catholique il faudra que vous nous fournissiez toutes informations que le Bureau jugera nécessaires concernant le mouvement des membres et autres afin que nous sachions et que passent à l'histoire quels sont ceux qui nous restent fidèles à cette époque difficile du syndicalisme.

F.-Alfred MARTIN-BOUCHER,
secrétaire-trésorier

11e rue Hermine, Québec.

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE

Le 30 avril commencera la semaine du dimanche. Ce sera une semaine de propagande en faveur de l'observance du saint jour du Seigneur. La Ligue du dimanche utilisera divers moyens pour attirer l'attention des citoyens sur le respect de la loi du dimanche. Des mots d'ordre seront lancés à travers la ville dans les journaux, dans les revues et du haut de la Chaire.

Faut-il vraiment en être rendu là dans notre catholique province de Québec? Bien que depuis environ dix ans la Ligue du dimanche soit à la tâche de surveillance et de dénonciation des violateurs de la loi du repos dominical, les améliorations sensibles sont encore à venir.

Excepté les régions de Hull et des Trois-Rivières (qui bénéficient chacune, depuis peu d'années, du travail d'un inspecteur du gouvernement), l'observance du dimanche est violée partout ailleurs dans la Province, quasiment sans restriction. Très nombreux encore, malgré la crise, les établissements industriels et commerciaux, notamment cafés, clubs, restaurants, salles de danse et même tavernes qui se moquent impunément de la loi. Nous ne parlons pas des théâtres de cinéma qui ont la faveur populaire et la tolérance gouvernementale — à l'exception, cependant, il faut le reconnaître, de ceux qui donnent du vaudeville, car le Procureur général autorise la fermeture de ceux-là.

Suite à la page 12

Faisons connaître
le travail de nos
organisations

Lettres aux secrétaires de nos
syndicats et associations

Messieurs,

Parmi les charges qui incombent au secrétaire d'un syndicat, une des plus importantes est bien de faire connaître le travail opéré par l'organisation en faveur des ouvriers qui sont groupés dans ses rangs.

Tous nos syndicats sont actifs. Tous travaillent avec ardeur à l'amélioration des conditions de vie de leurs membres. L'œuvre qu'ils accomplissent mérite d'être connue non seulement de ceux qui fréquentent régulièrement les assemblées, mais encore de tous les ouvriers du métier qui ne font pas partie du syndicat ou ne sont pas assidus aux réunions. Elle devrait intéresser encore tous les citoyens qui de façon ou d'autre peuvent nous aider.

La Vie Syndicale offre à tous les syndicats un excellent moyen de faire connaître leur action et de faire apprécier leurs principes. Notre revue, en effet, publiée maintenant sous un format-journal, est très appréciée du public. Nos quatre mille exemplaires du mois dernier ont été de beaucoup insuffisants au nombre de demandes. Le monde des travailleurs comme le monde des intellectuels ont les yeux tournés sur nous parce qu'ils savent que nous nous guidons sur des principes certains.

La Vie Syndicale est à votre disposition, MM. les Secrétaires. Servez-vous en pour atteindre et vos membres et vos amis. La direction sera très heureuse de publier les lettres ou articles que vous voudrez bien lui faire parvenir. Nous accepterons aussi très volontiers les lettres qui nous seront adressées par les syndicats des autres centres: Québec, Sherbrooke, Ottawa, Hull, St-Hyacinthe, Chicoutimi, Trois-Rivières, Jonquières... Tout ce qui a trait à la Vie du mouvement syndical est intéressant. Tout cela est bienvenu dans les colonnes de notre revue.

Nous remercions cordialement tous les représentants de syndicats qui, jusqu'à date, nous ont donné leur collaboration. Nous leur demandons de continuer à nous faire tenir des envois tous les mois et nous invitons tous les autres secrétaires, ou présidents, d'imiter un si bel exemple.

Nous espérons que le mois prochain, la Vie Syndicale sera en mesure de donner à ses lecteurs le plaisir de lire au moins quelques mots de chacun de nos dévoués secrétaires.

Secrétaire-général.

Jacques, qui a d'assez mauvaises places, parle de son camarade Paul, qui est toujours le premier dans ses compositions.

—Voilà, lui dit son papa, un enfant dont je voudrais être le père?

—Oh! non!... tu vas voir.

—Pourquoi?

—Parce que son père est mort de l'influenza.

La surproduction dans l'industrie de la chaussure

La surproduction, s'il y en a, est un autre facteur qui entrave le commerce de la chaussure. Une trop grande offre sur le marché entraîne nécessairement une baisse de prix et augmente la concurrence parmi les manufacturiers. Ceux qui ont un surplus de production le laissent aller au prix offert par le détaillant car les changements dans le style de la chaussure ne leur permettent pas de garder ce stock en manufacture, autrement ils auraient à enregistrer une perte. C'est la raison pour laquelle cette surproduction engendre la concurrence avec les chaussures de nouveau style.

Mais est-ce qu'il existe une surproduction? Les uns l'affirment, les autres opinent pour le contraire. Voici des écrits pour les deux côtés:

Monsieur A. Tétrault, dans l'*Actualité Economique* du mois d'avril 1925, s'exprime ainsi: "Des renseignements provenant de sources sérieuses prétendent que le Canada est outillé en 1925 pour produire une quantité supérieure du tiers ou même de la demie des besoins du marché national canadien". "...bien que beaucoup d'usines disparaissent, la production est encore trop forte pour les besoins du marché canadien." "...Cette surproduction cause une concurrence très âpre..."

Le mois dernier, au cours d'une entrevue, à une remarque que je faisais au sujet de la surproduction et à l'opinion des deux côtés, un des officiers du Syndicat Catholique de la chaussure m'assurait que la surproduction dans l'industrie de la cordonnerie existait au Canada et que les plus grands centres comme Montréal et Québec en étaient les plus affligés. Il ajoutait que l'outillage est trop avancé au pays pour les besoins.

Maintenant, pour l'opinion opposée, voici un article publié dans l'*Actualité Economique* du mois de janvier 1930: "...le Canada exporte assez peu de chaussures, sa production actuelle ne suffit même pas à sa consommation". Dans un autre paragraphe, l'auteur de cet article s'exprime ainsi: "...bien que notre industrie de la chaussure réponde en grande partie aux besoins du pays, elle n'y satisfait pas entièrement. Elle pourrait donc continuer de se développer et trouver chez nous un marché prêt à absorber sa production. Bien plus, elle devrait s'organiser en vue de l'exportation".

La publication *Shoe and Leather Journal* ne parle pas de cette surproduction dans les numéros de 1928 à 1932, sauf dans un numéro du 20 décembre 1930, où elle fait cette remarque: "There has been no inflation in the shoe manufacturing industry in Canada but competition amongst the Canadian factories has compelled the utmost effort to effect all possible economies and maintain and improve efficiency manufacturing and distribution".

Pourtant s'il y avait surproduction au pays cette publication en aurait certainement fait mention car elle a exigé la protection et maintenant elle demande la coopération contre la mauvaise concurrence, le changement dans le style, le manque du pouvoir d'achat du consommateur, etc., etc. C'est un signe évident que la surproduction n'existe pas au pays.

Si les premiers veulent entendre qu'il y aurait surproduction si les manufactures donnaient leur plein rendement, ils ont raison car le Canada est outillé dans ce genre d'industrie pour produire au delà de 25,000,000 de paires de chaussures et le peuple n'en consomme que 21,793,600, soit 2.22 per capita (statistiques de l'année 1929). Si un jour cela arrivait, que faudrait-il faire pour éliminer la surproduction? Pourrait-on forcer le consommateur à porter plus de chaussures? Je crois que non, car le Canada est un des pays où il se consomme le plus de chaussures per capita. Si l'on compare les statistiques de l'Europe à ce sujet avec les nôtres, on constate que la consommation est plus faible. En France elle est de 1.1 per capita — En Allemagne 1.1 — En Autriche 1.0 — En Suisse 1.4 — En Hollande 1.3 — En Pologne 0.5 — En Hongrie 0.5 — En Bulgarie 0.5.

De plus quoique le pouvoir d'achat du consommateur canadien fût très fort en 1928, sa consommation per capita n'était que de 2.29. Donc il est probable qu'à la suite de la dépression actuelle le pourcentage de 1928 ne sera pas atteint avant plusieurs années. Personne ne sait dans quelles proportions la présente dépression va diminuer le pouvoir d'achat des habitants de l'Amérique. Si ce pouvoir doit s'équilibrer avec celui des vieux pays, la consommation de chaussure per capita ne devrait atteindre que 1.5 environ; cela veut dire une diminution de 33% dans la production actuelle de l'industrie. Les producteurs devront alors soit réduire le rendement de leurs manufactures, soit chercher des débouchés extérieurs. Ils ne sont pas faciles à trouver: en Europe la chaussure est moins chère qu'ici et de plus nous aurions la concurrence de la Tchécoslovaquie dont la chaussure s'implante partout. Peut-être trouverions-nous quelques débouchés en Amérique du Sud, mais ils ne seraient pas assez forts, pour nous permettre d'écouler notre surplus. En Asie les débouchés sont très restreints et la guerre actuelle va certainement apporter des changements dans le commerce si elle s'aggrave. On peut dire que nos débouchés sont très limités et le

manufacturier devra étudier constamment le marché pour adapter son rendement aux conditions du commerce.

MODE

La mode est aussi un des facteurs qui ont causé l'arrêt du progrès de l'industrie de la chaussure dans la province de Québec comme dans tout le Canada. Elle a été la ruine du marché de la chaussure parce qu'elle est poussée trop loin. On n'aurait jamais pensé que la mode serait devenue une cause fondamentale du malaise actuel de l'industrie et que nous devrions un jour résoudre cette question. Avant la guerre la chaussure était relativement simple d'apparence et de fabrication. La mode de nos jours impose ses caprices non seulement dans le vêtement mais aussi dans l'art de se chauffer. Il ne se passe pas de jours où le distributeur exige des manufacturiers de nouveaux modèles afin de remplir la demande de son client: on demande une couleur spéciale, un dessin spécial, etc... afin de compléter sa toilette. Ces changements rapides dans l'outillage sont très coûteux; souvent même il est impossible d'amortir les frais nécessités par la présentation d'un nouveau modèle.

Avant 1914 le soulier était porté le printemps et l'été et la bottine l'automne et l'hiver. Aujourd'hui la masse des gens chaussent des souliers 365 jours par année. Cette modification du goût est peu de chose à première vue. Elle entraîne cependant une baisse de 10 à 15% dans le chiffre d'affaires des manufacturiers et conséquemment réduit la marge des profits et l'occasion d'amortir les généraux.

Les exigences du goût et de la mode devraient être compensés par des prix plus élevés et pourtant le marché se refuse obstinément à absorber une partie des déboursés. C'est cependant le contraire qui se produit; depuis 1921 le prix moyen de la chaussure a baissé.

Voici un tableau des prix moyens d'une paire de chaussures.

1919	18,891,860	\$63,319,128	\$3.35
1920	17,693,966	66,817,174	3.78
1921	15,046,985	44,665,381	2.97
1922	17,194,206	45,504,548	2.65
1923	18,123,894	45,596,012	2.51
1924	17,729,421	42,003,668	2.37
1925	17,316,565	40,072,515	2.31
1926	20,896,539	46,096,163	2.32
1927	20,567,765	47,372,549	2.30
1928	20,793,758	50,018,801	2.40
1929	20,459,737	48,627,590	2.36

Tous les manufacturiers et distributeurs sont d'accord pour dire qu'il y a trop de modèles et trop de changements dans le style et que cela apporte une diminution plutôt qu'une augmentation dans les ventes et rend l'industrie instable et réduit sa marge de profit.

Pour remédier à cet inconvénient dans le métier de la cordonnerie, il n'y a que la coopération qui simplifierait le problème de la mode.

P. E. G.

Dix moyens infallibles de faire tomber

un Syndicat

1—N'assistez pas aux assemblées ou bien arrivez en retard.

2—Si la température ne vous plaît pas, ne vous rendez pas aux assemblées.

3—Si vous assistez à une assemblée, efforcez-vous de trouver toutes sortes de raisons pour critiquer le travail des officiers et des membres qui se dévouent.

4—N'acceptez pas de charge dans l'organisation générale, c'est plus facile de trouver à redire que de travailler.

5—Soyez froissé si vous n'êtes pas choisi comme officier ou membre d'un comité. Si vous êtes choisi, ne vous intéressez pas au travail qui vous a été confié.

6—Lorsqu'il y a des soirées intimes dans les salles de la section, n'y assistez pas parce que votre présence encouragerait les organisateurs. Si vous y assistez, passez des remarques sur l'organisation.

7—Si votre opinion est demandée sur certaines questions importantes, répondez que vous n'avez rien à dire. Aussitôt après, dites à tous les membres comment ces questions devraient être réglées.

8—Ne faites pas plus que vous n'êtes obligé de faire. Lorsque des membres se dévouent pour la section, démontrent leur habileté d'organisation, criez et répétez que le Conseil est conduit par une petite clique. Si l'on vous demande de faire quelque chose, répondez que vous n'avez pas le temps mais profitez de tous les avantages que vous procurent ces membres dévoués.

9—Retardez le paiement de vos contributions, attendez qu'on vous en fasse la demande ou ne les payez pas.

10—Ne vous intéressez pas au progrès de la section. Laissez faire les autres.

LETTRE DES TROIS-RIVIÈRES

M. Léonce Girard,

Cher confrère,

Vous serait-il possible de nous envoyer douze exemplaires de la "Vie Syndicale" du mois de mars.

Après l'avoir parcouru en entier nous l'avons trouvé très intéressant et je voudrais en avoir quelques exemplaires pour pouvoir les distribuer aux membres qui après en avoir pris connaissance seront sans doute tentés de s'abonner.

Il avait été décidé que l'abonnement serait de .50c par année. Alors si vous pouvez m'en envoyer douze exemplaires, je vous ferai parvenir le prix d'un abonnement.

Espérant qu'il vous sera possible de me rendre ce service,

Je me soustris, votre dévoué,

Emile Tellier,

Tél. AMherst 1788

J.-W. JETTE, Limitée

ENTREPRENEURS EN CHAUFFAGE ET PLOMBERIE
Spécialités: Plans de pouvoir.

Nous fournissons nos propres plans, si désiré.

2114, RACHEL EST :: :: MONTREAL

Bureau: LANcaster 1771

DESSINS SOUMIS SUR DEMANDE

C. LAMOND & FILS

Manufacturiers de bijouterie et médailles
Insignes en or, émail, or plaqué, argent, bronze et aluminium.
Nous sommes possesseurs de 95% des coins de la maison
Caron Frères Inc.

929, RUE BLEURY :: :: MONTREAL

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

LES "CHAIN STORES"

Centralisation ou décentralisation

Je n'ai pas l'intention, dans le cadre nécessairement restreint de cet article, de développer bien longuement ce que le second titre implique. J'y reviendrai cependant, car toutes les civilisations présentes et disparues ont éprouvé le besoin d'employer l'un ou l'autre de ces moyens pour étayer leurs institutions, religieuses, sociales ou politiques.

C'est seulement lorsque l'abus de leur emploi amène une crise économique, qui est avant tout une crise morale, — surtout immorale — que l'on songe que ce n'est qu'en se retournant vers le Christ que l'on peut retrouver la voie, la justice et le bonheur.

Il est regrettable que l'intérêt politique, jusqu'à ce jour, ait empêché l'énonciation de certaines lois d'économie sociale. Chaque problème qui pourrait être résolu en quelques instants prête à des discussions oiseuses qui s'éternisent tandis que l'humanité souffre; et tels législateurs qui ont décrété, par exemple, l'abolition de l'esclavage, ont consenti à garder pratiquement le Droit Romain, qui est un droit païen, et qui avait sa raison d'être tant que durait l'esclavage, comme base du droit privé actuel.

La doctrine du libéralisme économique, qu'il ne faut pas d'ailleurs confondre avec la doctrine libérale politique, qui en bien des points lui est opposée, semble avoir singulièrement favorisé l'éclosion d'une institution sociale moderne: le Trust. D'abord, le trust avait considéré qu'en accaparant certaines richesses naturelles et en organisant la production en série de la grande industrie, il avait un champ d'action suffisant; plus tard, il organisa la distribution de ses produits. Tout cela était contraire à l'esprit de sociabilité de l'homme, mais il importait peu.

Aujourd'hui, voici que la distribution des produits de l'industrie alimentaire privée semble menacée. Les producteurs de denrées paraissent exposés à perdre de plus en plus leur indépendance; et puisque certains consommateurs, plutôt par manque de réflexion que par convictions, semblent favoriser les protagonistes de ce mouvement centralisateur, il est important de signaler le danger avant qu'il ne soit trop tard.

Le "Laissez faire, laissez passer" au milieu de la crise présente semble avoir perdu de sa vogue d'antan, puisqu'il est admis que la répartition actuelle des richesses en est le résultat; et s'il est vrai qu'il est responsable pour une large part de l'effroyable chaos dans lequel nous nous débattons, il ne serait que raisonnable d'arrêter son action néfaste sur l'économie des nations: par une action sociale et politique, il importe de proscrire toute aggravation des conditions actuelles. J'en viens à parler du danger réel que constituent les "Chain Stores".

Sous le nom de "Chain Stores" on désigne communément une série de bazars ou magasins, appartenant à un seul homme — ou à une compagnie, ce qui revient presque au même — et vendant au comptant et à prix

populaires, le plus souvent sans en faire la livraison, certains articles de consommation.

Et d'abord, qu'est-ce qui peut être raisonnablement considéré comme les éléments constitutifs d'une chaîne de magasins de distribution?

Des législations assez récentes, dans divers Etats américains principalement, ne semblent pas chercher à viser l'établissement d'une seule succursale dans des villes assez éloignées. Mais dès l'instant où plusieurs succursales, ou une coalition de magasins privés s'établissent pour faire un commerce dans une même ville, lutter contre les distributeurs individuels et leur arracher les faveurs du public consommateur, il convient d'examiner avec soin les désordres qu'ils provoquent.

On ne saurait discuter mathématiquement la question des Chain Stores; cependant on peut facilement se rendre compte que cette centralisation de pouvoir d'achat, ces facilités de distribution amplifiées par la publicité remettent entre les mains d'une ou de quelques compagnies qui demain peut-être n'en formeront plus qu'une seule le soin de distribuer une grande partie des vivres d'une agglomération urbaine, parfois considérable.

Tout le monde comprend que la valeur des produits varie avec le pouvoir d'achat; et s'il arrive qu'il existe une infinité de producteurs et un seul acheteur, celui-ci, usant jusqu'à la limite de sa force, commandera la baisse des prix qui, à son tour, entraînera la baisse des gains et salaires de la masse des producteurs — employeurs et surtout employés.

La capacité d'acheter de cette masse diminuera nécessairement avec la baisse des salaires, car les producteurs sont également des acheteurs.

Il est hors de doute que le pouvoir d'achat exagéré est une source de désordre — comme d'ailleurs son absence. Sans doute, l'ouvrier consommateur des villes ou villages peut trouver, dans la multiplication de ces magasins, un avantage temporaire, parce qu'il paye certains articles moins cher; mais il ne doit pas perdre de vue que, tôt ou tard, cet avantage, c'est aux dépens de l'ouvrier producteur qu'il l'obtiendra et qu'alors ce dernier deviendra sa victime. Or, le jour où l'ouvrier producteur souffrira, son pouvoir d'achat étant réduit, il cessera d'être consommateur des produits manufacturés et alors, lui-même, l'ouvrier urbain, chômera. Et ce cercle vicieux va s'agrandissant, jusqu'à la limite, qui s'appelle: **CRISE.**

Que devient là dedans la grande solidarité ouvrière?

Un autre résultat, c'est qu'une foule de jeunes gens ne peuvent plus devenir propriétaires de magasins, et c'est un assez sérieux inconvénient; mais il est infiniment moindre en conséquences que la destruction systématique du pouvoir d'achat d'une partie de la nation, sacrifiée au profit d'une élite privilégiée.

En résumé, on pourrait dire, en généralisant la question, que les Trusts, organismes symbolisateurs de la centralisation relative, n'ont jamais favorisé la

juste répartition des richesses et que les ouvriers doivent soigneusement éviter d'aider à la formation de nouveaux Trusts. Le jour, peut-être peu éloigné, alors que contrôlant la distribution des divers produits, les innombrables "CHAIN STORES" confortablement assis sur les ruines de tous les épiciers, détaillants de chaussures, débitants de tabac, boulangers, laitiers, pharmaciens etc., etc. qu'ils auront acculés à la banqueroute, seront les maîtres absolus, nous attendrons vainement ces "Ventes à grande réduction" qui n'auront plus alors leur raison d'être; et leurs prix monteront jusqu'à la limite.

La centralisation de la distribution entraîne nécessairement la centralisation des profits de la distribution et leur accroissement désordonné. Nous n'aurons aucune bonne raison de nous plaindre puisque, le sachant, nous aurons été les artisans insensés de leur succès.

Et la loi que passait dernièrement la législature, pour autoriser la Ville de Montréal à percevoir une taxe d'une nouvelle nature sur les "Chain Stores", croissant suivant le nombre de magasins, n'est qu'une demi-mesure; s'ils sont contrairement à l'ordre et à l'intérêt général — qu'on les interdise.

B. GRANDGUILLOT

NOUS REÇULONS...

Suite de la page 1

mum d'indemnité sera diminué et la période d'attente prolongée à trois semaines.

On va faire disparaître la compensation de la plupart des maladies professionnelles.

Il y aura donc moins d'accidentés qui recevront des compensations et plus d'ouvriers qui, sous un autre chapitre, recevront moins.

Ce n'est pas tout.

Il est vrai que le principe est maintenant universellement admis que l'industrie est responsable de l'accident qu'elle occasionne; mais la Commission des Accidents du Travail de Québec ne l'entend pas entièrement ainsi. Elle demande de limiter considérablement la responsabilité industrielle et elle s'attaque en plus au médecin.

Ce régime rétrograde, on veut le mettre en vigueur pendant un an pour savoir ce qu'il va produire.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir que si on paie des compensations moins fortes, et que si moins d'accidents sont réparés, la Commission pourra déboursier moins.

Il saute aussi aux yeux de tous que si le médecin est payé moins cher pour ses soins et que si on réussit à diminuer la somme des soins donnés, qu'il en coûtera encore moins cher.

Il est évident aussi que la loi atteindra moins son but.

* * *

Les renseignements fournis à la Chambre nous ont permis de constater que la Loi des Accidents du Travail n'a pas eu la collaboration qu'elle pouvait attendre. On a appris en effet que la Voirie a préféré assurer ses hommes dans des institutions privées, malgré que les taux exigés par la Commission soient plus bas que ceux des compa-

Suite à la page 8

RENOUVELEZ VOTRE LICENCE DE RADIO



Renouvelez votre licence de radio à l'une ou l'autre de nos multiples succursales du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard.

Notre succursale locale vous procurera un permis de radio-réception valable pour douze mois.

La Banque Provinciale du Canada

Sir Hormidas LAPORTE, K.B., C.P., Président
Chs-A. ROY, Gérant Général.

DEPARTEMENT du SECRETAIRE de la PROVINCE de QUEBEC
L'Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire général.

Enseignement technique

• • •

ECOLES TECHNIQUES

Montréal - Québec - Hull

COURS TECHNIQUE :

Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Trois années d'études.)

COURS DES METIERS :

Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études.)

COURS D'APPRENTISSAGE :

Cours de temps partiel organisés en collaboration avec l'industrie. (Cours d'imprimerie à l'Ecole Technique de Montréal.)

COURS SPECIAUX :

Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres.)

COURS DU SOIR :

Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.

COURS D'ARTS ET METIERS

Section des Métiers

COURS DU SOIR :

Montréal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, La Chine, Shawinigan Falls.

Ces cours s'adressent tout particulièrement aux ouvriers et couvrent plusieurs sujets tels que: *Dessin industriel, Mathématiques de l'ouvrier, Electricité, Lecture, de plans, Travail du bois, etc., etc.*

AUGUSTE FRIGON,

Directeur Général de l'Enseignement Technique
1430, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

¹ Motte résumant la thèse du libéralisme économique.

Programme de Restauration Sociale

Texte définitif et officiel

Nous sommes heureux de publier le texte définitif et officiel du programme de restauration sociale dont "La Vie Syndicale" donnait un résumé dès son édition de mars. Ce texte a été communiqué aux journaux par l'École Sociale Populaire.

Le monde se débat dans une des crises les plus graves qu'il ait connues. Elle est universelle et atteint toutes les classes de la société. Elle condamne les travailleurs des villes et des campagnes à une existence précaire, extrêmement pénible. Les richesses, par suite des abus introduits par un capitalisme oublieux de ses devoirs, sont mal réparties et ne sont plus appliquées, comme il convient, aux besoins des différentes classes.

Il faut tout mettre en œuvre pour faire cesser ce mal. Y parviendra-t-on par le renversement de l'ordre social actuel et l'instauration d'un régime établi sur des nouvelles bases? Quelques-uns l'affirment. Telles ne sont pas les directives catholiques.

Pie XI, dans l'Encyclique Quadragesimo Anno, préconise non la destruction mais la réforme du système capitaliste. Appuyé sur ces déclarations, nous avons élaboré un programme de restauration sociale approprié aux besoins de notre pays. Nous l'offrons à tous ceux — individus ou groupes — qui veulent sincèrement le relèvement du prolétariat par une meilleure répartition des richesses, tout en respectant les lois de la justice et de la charité.

Mais avant d'énoncer ces diverses propositions, il nous a paru opportun de rappeler sur quelques points importants les principes proclamés par le Pape. Ces précisions doctrinales éclaireront notre programme et permettront d'en saisir pleinement le sens. (Les textes entre guillemets sont de l'encyclique.)

COMMUNISME—Le communisme est une doctrine révolutionnaire dont les adeptes poursuivent "par tous les moyens, même les plus violents, une lutte des classes implacables et la disparition complète de la propriété privée... Il se montre sauvage et inhumain... ennemi déclaré de Dieu lui-même". L'autorité publique doit en enrayer la propagande, mais en même temps faire tous ses efforts pour "changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société".

SOCIALISME—Le socialisme est moins radical que le communisme. Malgré ses atténuations, et bien qu'il contienne une part de vérité, s'il demeure vraiment socialisme, il est "inconciliable avec le christianisme authentique... personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste". Voici les traits caractéristiques du système: doctrine ou esprit matérialiste, socialisation excessive de l'activité économique, subordination de l'âme et sacrifice de la liberté aux exigences de la production, ruine de l'autorité qui ne repose plus que sur des intérêts temporels et non sur Dieu.

NATIONALISATION—La nationalisation appliquée à la majorité des entreprises, telle que préconisée actuellement par un nouveau parti fédéral, aboutit par la force des choses au collecti-

visme. Elle est donc condamnable. L'intérêt général peut cependant réclamer ou conseiller une étatisation limitée à certaines catégories de biens, par exemple, "lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger, pour le bien public, être laissée aux mains des personnes privées".

CAPITALISME—Le capital est une des formes légitimes de la propriété privée. Il est avec le travail l'agent normal de la production et de la prospérité. Est aussi légitime en soi le capitalisme, en tant qu'il signifie "le régime dans lequel les hommes contribuent d'ordinaire à l'activité économique, les uns par les capitaux, les autres par le travail". Ce qu'il faut condamner et combattre, ce sont les abus du capitalisme: concentration excessive des richesses et du pouvoir économique aux mains d'un petit nombre d'hommes, dictature financière, manœuvres frauduleuses, profits usuraires, abus de la spéculation, etc., etc.

EVOLUTION—La restauration sociale se fera par une évolution mais non par la révolution. Il s'agit de réformer le capitalisme, de l'ajuster aux besoins d'une économie vraiment humaine. La propriété-capital doit, en remplissant mieux ses obligations sociales, assurer une répartition des richesses proportionnée aux nécessités des différentes classes. "Il faut tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers..." La justice sociale demande que le travail et l'économie dans toutes les classes populaires donnent accès à la propriété, par l'acquisition de biens stables, par la constitution d'un capital d'épargne.

FACTEURS DE RESTAURATION—A cette restauration sociale trois facteurs doivent contribuer par une action d'ensemble: 1° l'esprit chrétien, principe spirituel de la réforme des mœurs; 2° l'action de l'Etat qui doit "diriger, surveiller, stimuler, contenir" les activités économiques et "se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents"; 3° la collaboration des corps professionnels "qui groupent les hommes d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent".

ACCORDS INTERNATIONAUX—Il convient aussi que les diverses nations... mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale."

PROGRAMME

1—Le régime capitaliste n'est pas mauvais en soi, mais il a été vicié par des abus très graves. Des réformes s'imposent en vue de mettre fin à la dictature économique et d'assurer, par une meilleure répartition des richesses, le relèvement des classes populaires.

2—A l'égoïsme dominateur et cupide il faut opposer, en tout premier lieu et dans toutes les classes de la société, le véritable esprit chrétien, inspirateur de justice, de charité et de modération, le respect des droits de Dieu (observation du dimanche, etc.) et des droits du prochain

(fidélité aux contrats, etc.)

3—C'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée. Ce droit comporte des obligations sociales qui en tempèrent l'usage et le subordonnent aux exigences du bien commun.

4—L'Etat doit au plus tôt par des réformes législatives soumettre à une réglementation sévère et plus efficace les institutions financières et les compagnies à fonds social, afin de supprimer la surcapitalisation, le mouillage des valeurs, les abus du crédit et de la spéculation.

5—Certaines catégories de biens confèrent parfois une puissance économique trop considérable pour qu'elle soit laissée entre les mains de personnes privées. Des considérations d'intérêt général peuvent imposer ou conseiller, dans des cas particuliers, la gestion publique, nationale, provinciale ou municipale.

6—Il appartient à l'Etat d'imprimer une direction d'ensemble à l'économie nationale et, à cet effet, d'instituer un Conseil économique national, expression de l'organisation corporative, qui permettra aux pouvoirs publics d'agir en liaison étroite avec les représentants qualifiés et compétents de toutes les branches de la production.

7—Il faut tendre à l'aménagement d'un ordre corporatif par l'organisation complète et légale des différentes professions (ainsi dans le monde du travail: syndicats ouvriers, associations patronales, commissions mixtes).

8—Une législation sociale s'impose qui assure, a) aux ouvriers: une protection efficace contre les risques d'accident de maladie, de vieillesse et de chômage; b) aux agriculteurs: un crédit agricole effectif, une adaptation équitable du droit de faillite ou de saisie, une protection suffisante contre les accidents (incendie, maladies

du bétail, mauvaise récolte).

9—L'ouvrier a droit à un salaire familial. Si les conditions présentes de la vie industrielle ne le rendent pas toujours possible, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte une rétribution proportionnée aux charges normales du ménage. Il est désirable que les employés puissent être appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte. On devrait aussi venir en aide aux familles nombreuses par des mesures spéciales comme les allocations familiales, une diminution ou exemption d'impôts, etc.

10—Le chômage actuel réclame une intervention spéciale des pouvoirs publics. Il faut tout mettre en œuvre pour fournir du travail, et, en attendant, pour agir équitablement à la subsistance de ceux qui sont dans le besoin.

11—Des mesures s'imposent pour rendre moins onéreux aux familles peu fortunées les services médicaux et les frais d'hospitalisation.

12—En vue de rétablir l'équilibre de la population on doit favoriser l'agriculture familiale et restreindre la culture industrialisée, promouvoir l'enseignement rural et les méthodes coopératives, inspirer l'estime de la profession agricole, aider à l'établissement des fils de cultivateurs, développer méthodiquement la colonisation.

13—Fidèle à la constitution qui nous régit, l'Etat doit respecter les droits des provinces et le principe d'égalité des deux races qui est à la base de la Confédération canadienne. Il s'appliquera aussi à une politique de collaboration économique internationale et s'emploiera à l'avènement de la paix.

NOUS REÇULONS...

Suite de la page 7

gnies. La Voirie était dans son droit. Elle avait le choix entre payer moins cher et payer plus cher, mais il eût été logique que ses cotisations fussent versées dans la caisse commune de la Commission des accidents du Travail, créée par le Gouvernement.

Si les ministères provinciaux ne collaborent pas aux œuvres du Gouvernement, peut-on espérer le succès de ces œuvres?

* * *

Nous avons lieu de croire que si la Commission avait reçu les montants qui lui sont dus, que si ceux qui devaient normalement l'encourager étaient allés à elle, qu'il ne serait pas nécessaire de diminuer la protection accordée après de longues années de travail aux victimes d'accidents.

Si on impose aux ouvriers et aux médecins la collaboration dans le paiement du déficit de l'an dernier, soyons justes et imposons aux amis la collaboration dans la prévention des déficits possibles.

Si après les sacrifices imposés aux ouvriers et aux médecins et l'encouragement des amis le déficit se répète, ce sera que la Commission aura été mal bâtie. Il ne restera plus qu'à la refaire.

Thomas POULIN

Tél. CHerrier 1832

Echange de Meubles et Poêles

J.-B. Paquin

Marchand de

MEUBLES - POELES

Réparation de poêles, une spécialité — Vente au comptant ou avec conditions pour convenir aux acheteurs.

Prix spéciaux aux membres.

1192 rue Maisonneuve

Montréal

(Entre Ste-Catherine et Dorchester)

Tél. AMherst 6815 et 0075

A. Lapierre

BOUCHER

Là où l'hygiène, la qualité et la pesée sont scrupuleusement observées.

Votre satisfaction est mon succès

Attention spéciale aux commandes par téléphone.

1850 et 1330

MONT-ROYAL EST, MONTREAL

Tél. AMherst 7080

Eugène Hardy

ENCADREUR
SERRURIER

Fabricant de Clefs Maitresses pour maison appartement — Clefs et serrures d'autos de toute marque.

4371 Avenue Papineau, Montréal

Tél. FRontenac 0662

Spécialités: Tributs Floraux, Bouquets de Mariées.

Mlle A. LAFLECHE

FLEURISTE

1256 rue Ontario E., Montréal.

(Ouvert le dimanche et tous les soirs)

Tél. CHerrier 0840

EMERY GENDRON

BOULANGER

Pain de haute qualité.

5802, 1ère AVENUE, ROSEMONT

Tél. AM. 4765

Rés. AM. 0035

J.-E. Hardy

PLOMBIER-COUVREUR

4340, avenue Papineau, MONTREAL

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

Pourquoi n'annonces-tu pas dans les revues?

—Parce que je ne veux pas me ruiner.

—Comment, te ruiner?

—Mais oui, la dernière fois que j'ai annoncé, les clients ont vidé mon magasin.

* * *

Au théâtre

—Pourquoi applaudissez-vous une pièce aussi stupide?

—Pour ne pas m'endormir!

Directeurs: Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

LE FOYER

POUR LA GOURMANDE...

Vous recevez a souper

Vous avez convié vos amis à souper chez vous — ils ne sont que cinq ou six — l'intimité doit régner, ils sont indulgents, mais vous tenez à leur offrir un bon repas et à leur présenter une tenue de maison impeccable.

Voici quelques renseignements qui vous aideront à éviter la "gaffe" que vous redoutez tant, et à donner à vos hôtes une opinion parfaite de vos talents de maîtresse de maison.

Tout d'abord, il importe que le couvert soit joliment dressé, la table agréablement parée.

La nappe est blanche en fine toile à jours. Le milieu occupé par une corbeille de fleurs assez basse pour qu'elle n'obstrue pas la vue des convives placés vis-à-vis.

Si vous possédez des candélabres électriques, placez-les de chaque côté des fleurs. Sans supprimer la lumière du lustre ils donneront une note intime à la table.

Placez autour des compotiers à pied contenant des petits fours.

Les assiettes sont posées de façon à laisser à chaque invité un espace d'environ 10 pouces; la cuillère et le couteau se mettent à droite, la fourchette à gauche.

La serviette, pliée en losange, contient le petit pain.

Les verres, au nombre de deux, trois ou quatre, suivant les vins servis, se placent devant l'assiette, par rang de grandeur, le plus grand à gauche.

Servez les vins dans des carafes de cristal bien brillant, et l'eau dans des carafons à anse, ceux-ci placés sur des ronds de dentelle.

Enfin, n'oubliez pas les salières sur la table et mettez-en suffisamment pour que les convives puissent s'en servir discrètement et ne soient pas obligés d'allonger le bras pour les saisir.

Le couvert est dressé et la table est élégante.

Il s'agit maintenant de servir un bon souper.

La composition du menu est simple mais chaque plat sera bon et joliment servi.

Commencez par le tradition-

nel consommé, apprécié de tous. Faites-le suivre d'un bon vol-au-vent bien garni et de pâte de premier choix. Puis servez un rôti de bœuf jardinière. Vous aurez mis tous vos soins à la confection de la garniture. Que les légumes soient bien séparés les uns des autres par petits groupes, que les pommes de terre et les carottes soient bien taillées en petites boules; placez les petits pois dans des fonds de laitue et coupez les haricots verts en dés.

Donnez ensuite une bonne salade garnie de noix et de tomates.

Pour le dessert, offrez une glace aux fruits. N'essayez pas de la confectionner vous-même, vous risqueriez de la manquer ou de la servir imparfaite. Faites-la venir de chez un bon confiseur et accompagnez-la de gâteaux secs, passés à part.

Le fromage, qui vient ensuite, a été bien gratté et se sert couvert de chapelure et entouré de coquillettes de beurre.

Les fruits sont variés et abondants. Les petits-fours glacés se servent en dernier lieu.

N'oubliez pas de donner à vos invités, avant le dessert, un bol plein d'eau mi-tiède avec une rondelle de citron. Ils le mettront de côté et s'en serviront avant de se lever de table pour se rincer les doigts.

C'est la maîtresse de maison qui se lève la première pour quitter la salle à manger. Elle aura fait préparer dans le salon du café et de l'infusion. On servira également des liqueurs de deux ou trois sortes. C'est à la maîtresse de maison de verser le café. Souvent elle se fait aider par une de ses amies. Elle offrira ensuite des cigarettes et des cigares à la ronde.

Les tasses et les verres doivent être emportés aussitôt vidés, il n'est rien de plus désagréable que leur voisinage et leur vue.

La maîtresse de maison aura, après le souper, à organiser un bridge, ou à animer agréablement la conversation dont elle doit être l'âme. Vers onze heures, avant que les convives partent, il sera bon de servir, sur un plateau garni, sirop, punch et orangeade.

Suivez les grandes lignes de ce programme. Vos invités seront satisfaits et vous serez heureuse de leur avoir fait plaisir.

Quelques conseils pratiques

L'UTILITÉ DU JAUNE D'ŒUF

Le jaune d'œuf a des qualités utiles qu'une bonne ménagère ne saurait ignorer.

Bien frotté sur le sommet de la tête, et lavé ensuite avec un peu d'eau tiède et de borax, il stimule la croissance des cheveux.

On peut également l'employer pour le nettoyage d'étoffes abîmées ou tachées, seul ou mélangé d'un peu d'eau, en frottant avec un petit chiffon de flanelle. Les taches de boue, de café ou de chocolat, sur quelque étoffe que ce soit — même de velours — ne résistent pas à ce traitement.

Après avoir fait l'application, il faut laver avec un peu de savon et d'eau tiède, puis rincer l'étoffe dans l'eau froide bien pure.

Les taches les plus difficiles à faire partir, celles produites

par la graisse ou l'huile, elles-mêmes, partent fort rapidement, si l'on procède par cette méthode peu difficile.

CONSERVATION DES CITRONS

Ce procédé, indiqué par un pharmacien, permet de conserver les citrons pendant trois à quatre mois. Il consiste tout simplement à les tenir plongés dans une cuvette d'eau ordinaire. Il donne entière satisfaction.

POUR RECONNAITRE SI LE LAIT A ÉTÉ BAPTISÉ

Pour s'assurer que le lait qu'on vous livre est absolument pur, il faut y plonger une aiguille à tricoter et la relever verticalement. Si une goutte de lait reste attachée à sa pointe, c'est que le lait est pur; si, au contraire, la pointe est nette, c'est que le lait a été allongé.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

Programme de la Journée Sociale des Syndicats Catholiques

La Journée Sociale des Syndicats Catholiques aura lieu dimanche, le 30 avril, à la Villa St-Martin. Voici le programme:

- 1 — A 7 heures 30 a.m.: Rassemblement à l'angle de l'Ave du Parc et de l'Ave Mont-Royal.
- 2 — A 8 heures: Messe suivie d'un sermon — Communion générale.
- 3 — A 10 heures a.m.: Conférence par M. Arthur Saint-Pierre, sur l'accession à la propriété par les ouvriers. — Discussion.
- 4 — A 2 heures p.m.: Discussion générale sur les sujets suivants:
 - a) Le bien que peuvent faire syndicats et clubs ouvriers.
 - b) Avons-nous besoin de chefs ou d'apôtres?
 - c) Comment rendre notre action constructive?
- 5 — A 4 heures 30: Salut du St-Sacrement.

La Journée sera présidée par le Président du Conseil central. Ceux qui désirent prendre part à cette journée sont priés de donner leur nom au secrétaire-général des Syndicats Catholiques ou à M. J.-P. Malo.

Plateau 5151

ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de **QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.**

La maison DUPUIS est dirigée par des canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

HOPITAL ST-ROCH INC.

Docteur J.-F. ROCHELEAU, des Hôpitaux de Paris et Londres.

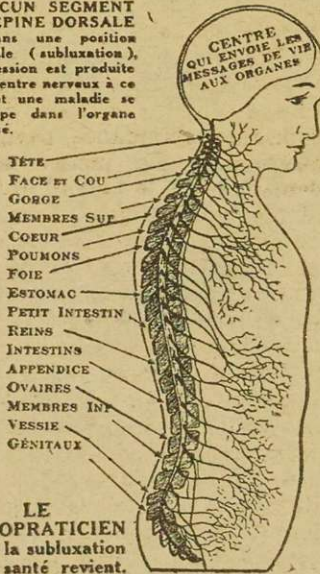
Spécialiste des maladies de la peau, voies urinaires et syphilis. Venez subir un examen sérieux et faire analyser votre sang. Une maladie traitée dès le début sauve du temps et de l'argent.

Consultations: de 9 a.m. à 9 p.m.

Tél. Lancaster 2424

1094, St-Laurent, entre Dorchester et Lagauchetière
Entrée privée: 1103, RUE CLARKE

SI AUCUN SEGMENT DE L'EPINE DORSALE est dans une position anormale (subluxation), une pression est produite sur le centre nerveux à ce point et une maladie se développe dans l'organe intéressé.



LE CHIROPATICIEN ajuste la subluxation et la santé revient.

Tél. BELair 5993

J. E. LeSage

D. C.

Docteur en
Chiropratique

Gradué de PALMER

4125, RUE ST-DENIS
Entre Rachel et Duluth.

Tél. AMherst 2562

J.-B. Bergeron

Entrepreneur de
pompes funèbres
et embaumeur

SALONS
MORTUAIRES

4228, Avenue PAPINEAU
Vis-à-vis l'église Imm.-Conception.

LE SIROP du Docteur GARNIER

vous débarrassera des
TOUX, RHUMES, BRONCHITES,
ENROUEMENTS, etc.
35c la bouteille.

EN VENTE
DANS TOUTES
LES BONNES
PHARMACIES

Tonifiez-vous!
L'HISTO-FER
du
Docteur GARNIER

est un tonique puissant et un reconstituant
de qualité supérieure.
\$1.25 la bouteille.

Agents spéciaux:

PHARMACIES MODELES GOYER
256 STE-CATHERINE EST (Près Ste-Elisabeth) HArbour Téléphones: 6883 CHerrier 6262 7980 FRontenac 9761 1278 STE-CATHERINE EST (Coin Visitation)

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A VENDRE:

Magnifique terrain de 80,000 pieds de superficie avec bâtisses...

Six bungalows avec terrain de 10,000 pieds carrés chacun...

Très bien situés, sur les bords de la Rivière des Prairies, à 15 milles de Montréal, près de la Montée de Ste-Dorothée.

A vendre à des **CONDITIONS TRÈS FACILES**

S'adresser au

Bureau des Syndicats Catholiques

1231, rue Demontigny Est

Téléphone: FRontenac 2165

Montréal

L'Avenir du Peuple Canadien-Français

N'est garanti que par sa fidélité aux principes religieux. "Le Cercle d'Apostolat Ouvrier" expose chaque dimanche aux Syndicats Catholiques la vraie doctrine et répond aux principales objections.

Voilà un titre qui va retenir toutes les attentions. Il ne s'agit pas de notre avenir politique, Ni de notre avenir économique, Ni d'une campagne de refrancisation, Ni d'une nouvelle protestation contre l'injuste traitement fait à notre langue et aux nôtres dans certains services publics de ce pays, Il s'agit de beaucoup plus que cela —

Deux alternatives

Ou bien le peuple canadien-français abandonnera sa religion et alors, d'un trait, il rayera de sa vie tout ce qui a fait la grandeur et la force des ancêtres, jettera par-dessus bord les vertus de patience, de ténacité et de travail qui sont sa marque et dont il a signé chaque motte de terre, en ce pays, ne gardera que comme un souvenir accablant les belles traditions familiales que l'étranger lui envie, se laissera emporter par le torrent impétueux des doctrines subversives qui corrompent les individus et ruinent les races et reniera, par une honteuse apostasie en masse, les luttes héroïques des géants que notre histoire a fait surgir au seuil de chaque lutte!

Ou bien il restera inébranlable dans la foi de ses pères et alors ils n'auront pas travaillé en vain, ils ne seront pas morts inutilement ces héros magnifiques qui, avec la sueur de leur front, l'effort de leurs bras et souvent aussi avec tout le sang de leurs veines, ont bâti sur ce continent une patrie nouvelle que nous aimons parce que la nature l'a faite belle et parce que l'histoire l'a faite grande et alors il continuera ce magnifique effort d'un travail trois fois séculaire, il prendra dans son foyer jalousement préservé la source constamment jaillissante de l'effort qui garde les races, il trouvera dans sa foi la réponse à tous les problèmes qui inquiètent un monde sans boussole, c'est dans la paix et la prospérité et la joie que s'écrira son histoire et l'étranger qui voudra mesurer l'homme du passé n'aura qu'à étendre son aune sur les hommes du présent parce que le Canadien n'aura pas rapetissé!

Voilà toutes les données du problème!

Influence de la crise sur la foi populaire

Les temps troubles que nous traversons, les grandes misères dont nous souffrons en ces jours pourraient peut-être, sur des âmes moins bien trempées que les nôtres, faire naître le doute destructeur et provoquer ce reniement de la foi ancestrale. Mais une cuirasse de quinze siècles de christianisme vivant, le souvenir de nos martyrs et la reconnaissance nationale pour la céleste garde qui s'est montée autour du fragile berceau de notre race gardent en nos cœurs la foi des anciens jours malgré l'épreuve momentanée. Et si l'apostasie devait devenir un péché canadien, disons-le hautement, ce ne serait pas dans une terre de crise qu'il croîtrait!

Ne nous faisons pourtant pas illusion; des hommes nouveaux paraissent qui ne semblent pas taillés sur le modèle des anciens Canadiens. Plus portés à critiquer, moins spontanés dans leur foi et moins armés contre certaines prédications anti religieuses et antisociales. Le bon sens et l'esprit de mesure que nous tenons de nos origines françaises réagissent encore, heureusement. Mais pour combien de temps? Et voilà pourquoi il importe de trouver sans retard la cause du mal et d'apporter le remède sauveur.

L'ignorance en matière religieuse

L'ignorance en matière religieuse n'explique-t-elle pas mieux que la crise ces malheureuses défaillances inavouées qui tachent notre réputation de catholicisme intégral et préparent pour demain des heures sombres à notre pays? N'est-il pas vrai qu'une objection stupide et insidieuse, souvent répétée, longuement réfléchi, mais à laquelle jamais ne vient la réponse, pourtant facile, finit par percer le roc d'une conviction qui serait plus solide, plus inattaquable si seulement elle était plus éclairée?

Tout est là! De la lumière! De la science religieuse! D'où viendra-t-elle cette lumière rédemptrice?

Rôle du clergé en ce pays

De notre clergé? Rendons-lui ici un hommage sans restriction, hommage très humble mais très sincère. Il a à son compte une somme de services si grands, si désintéressés que quoi qu'il arrive, jamais l'Histoire impartiale ne pourra raconter notre naissance et notre vie, si elle ne la concentre autour d'un clocher. Est-il une seule entreprise bienfaisante en ce pays où le clergé canadien n'ait eu sa large part? Une seule ascension sociale, un seul progrès humain qui n'ait été son œuvre? Mais il arrive que le clergé est débordé. En trente ans la population de nos villes s'est multipliée par dix tandis que la phalange des prêtres est restée presque stationnaire. Le nombre des paroisses est passé de vingt à cent-trente seulement pour la ville de Montréal et les ouvriers de la vigne n'ont pas augmenté ou presque pas. Il a donc fallu courir au plus pressé. Et louons nos évêques d'avoir compris qu'il importait surtout de créer et d'organiser les cadres des œuvres futures, quitte à les remplir quand la génération montante aura envoyé une armée de jeunes lévites à l'aide du bataillon déjà aguerri sur la brèche pour garder au Christ cette foule nombreuse et nouvelle qui surpeuple nos villes. Profonde et admirable stratégie qui couvre notre clergé d'une gloire sans égale mais qui, comme conséquence nécessaire, a privé le prêtre surchargé du contact quotidien et individuel avec ses paroissiens, lui peut-être à son influence immédiate et l'a surtout empêché, faute de temps, de combattre autant qu'il l'aurait voulu, par l'enseignement religieux et l'apologétique, la vague montante des doctrines importées qui n'ont rien qui vaille pour le Canada, pas plus que pour les autres pays. Il reste donc que notre clergé a besoin d'aide, qu'il appelle à l'aide. Est-il nécessaire de citer ici les textes des Papes et de nos évêques sur l'apostolat laïque et sa nécessité?

Rôle des laïques

C'est pour répondre à ces appels pressants, pour accomplir ce devoir qu'on a vu depuis quinze ans un grand nombre de laïques consacrer leurs loisirs à réaliser ce que le zèle du clergé n'avait pu qu'ébaucher, à frayer la route que nos prêtres n'avaient pu que tracer. Admirables hommes trop peu nombreux que nous saluons avec émotion et reconnaissance!

Résumons cet article trop long et trop confus.

Ou bien la foi religieuse sera gardée au Canada français ou bien elle disparaîtra. Si elle est gardée, nous serons un peuple grand et fort. Si elle tombe, avec elle tomberont nos labours du passé et nos espérances pour l'avenir.

Or l'ignorance menace notre foi. Et le clergé est impuissant, s'il reste seul, à dissiper cette ignorance. Qui l'aidera? Nous!

Qui nous? Nous, ce sont les laïques qui ont quelques loisirs ou s'en créent. Nous, ce sont ceux qui, devant au clergé tout ce qu'ils sont, veulent, avec lui, dans la mesure de leurs forces qui sont faibles, mais aussi dans la mesure de leur bonne volonté qui veut être grande, partager le fardeau et rendre ainsi au Christ un peu de ce qu'ils ont reçu de ses prêtres. Nous, c'est la vaillante armée de nos aînés dont les services ne se sont jamais comptés en dollars. Nous, c'est aussi la jeunesse qui pousse et demande une place sur les remparts et veut aider.

Le cercle d'apostolat ouvrier — Son but

Un groupe s'est formé: "Le Cercle d'Apostolat Ouvrier" qui a senti cette ignorance du peuple en matière religieuse et a voulu y remédier du mieux qu'il le pouvait en organisant pour les ouvriers une série de conférences populaires sur des sujets apologétiques et sociologiques. Dès le début le Cercle s'était consacré à Jésus Ouvrier et avait pris comme devise LE BIEN DU PEUPLE PAR LA RELIGION.

Son histoire

Munis des autorisations nécessaires et grâce à la générosité des Syndicats Catholiques et Nationaux qui mettaient une salle à leur disposition, les membres

du Cercle ont commencé. Les débuts ne furent pas ce qu'il y a de plus brillant. Onze personnes, en comptant le conférencier, les membres du groupe et les invités, d'honneur remplissaient la salle... "de leur enthousiasme" à la séance d'ouverture en septembre. Mais depuis, l'auditoire a progressé lentement et c'est presque une centaine d'ouvriers qui viennent maintenant chercher dans leur salle, chaque dimanche, des armes contre l'impiété ricaneuse et l'ignorance entreprenante.

Toute personne sérieuse qui se présente est bien reçue. Amis comme adversaires peuvent, après les causeries, poser leurs questions ou leurs objections, s'ils en ont, sur le sujet traité. A date, se succédant chacun à leur tour à la tribune les membres du groupe ont établi l'existence de Dieu, expliqué ce que l'apologétique nous enseigne sur Sa nature et sur celle de l'homme, montré qu'entre Dieu créateur et l'homme il doit y avoir un lien qu'on appelle la religion, prouvé que cette religion c'est le Christianisme et ils en sont, en ce moment, à parler du catholicisme, devant un auditoire qui grandit chaque dimanche "en nombre et en intérêt".

Sa page dans la vie syndicale

Après la conférence on remet aux auditeurs un résumé, copié à la gélatine, qui contient l'essentiel de la preuve et ce sont ces résumés, un peu allongés, que l'on trouvera dorénavant accompagnés des principales objections apportées et des réponses fournies dans cette page que la Vie Syndicale met gracieusement à la disposition du "Cercle d'Apostolat Ouvrier".

Double initiation

Si toutes ces choses sont écrites, ce n'est pas pour attirer sur leurs auteurs l'avalanche des félicitations. Elles sont déjà venues nombreuses, les blâmes aussi, d'ailleurs. Mais bien plutôt pour renouveler une invitation pressante et cordiale à tous les ouvriers. Cette œuvre est à eux. C'est pour eux qu'elle s'est fondée. C'est par leur présence qu'elle vivra. Ils en ont besoin! Chaque jour la lutte se fait plus violente autour de leur foi.

Oui riez! L'ennemi est là! Venez vous armer!

Et puis encore... Les membres du "Cercle d'Apostolat Ouvrier" ne croient pas avoir tout fait parce que depuis un an ils donnent des conférences devant un petit auditoire. C'est leur intention d'ouvrir bientôt une seconde salle dans un autre quartier ouvrier et ils saluent dans leurs rêves l'heure où chaque paroisse de Montréal aura son "Cercle d'Apostolat Ouvrier". Quand viendra ce moment peut-être plus près qu'on ne le croit qui aidera les membres actuels du "Cercle d'Apostolat Ouvrier" à faire la besogne?

Cet article n'aura pas été perdu s'il intéresse quelques-uns de ceux dont demain les bras et la parole nous seront nécessaires.

Pour le moment, comme le coq dont parla Rostand, nous poussons notre chant d'éveil dans notre vallon, confiant que dans chaque vallon un autre en fera autant.

Fernand BOISSEAU,
secrétaire du
Cercle d'Apostolat Ouvrier.

LE BIEN DU PEUPLE PAR LA RELIGION

Ouvriers! c'est pour vous!

Chaque DIMANCHE, à 2 hrs 45.
dans l'édifice des Syndicats Catholiques

CONFÉRENCE

sur un sujet qui vous intéressera.

Les questions et les objections
sur le sujet traité
sont permises aux auditeurs.

VENEZ TOUS!
ÇA NE COÛTE RIEN!

LE CERCLE D'APOSTOLAT OUVRIER.

Nous publierons dorénavant en cette page les comptes rendus des conférences données aux Syndicats par le Cercle d'Apostolat Ouvrier.

L'ÉCONOMIE DIRIGÉE

(L'actualité économique)

(Suite)

Réfutation

Inutile de faire le procès de ces opinions. La conscience chrétienne les a condamnées depuis longtemps; l'humanité pensante n'y a vu qu'un mirage impossible à réaliser et bon tout au plus à servir les ambitions des démagogues sans conscience. Il n'en reste pas moins vrai qu'elles gardent aux yeux de la foule la magie de ces rêves d'opium qui éblouissent par leurs chimères et rendent plus terrible l'heure du réveil. L'ouvrier y satisfait à la fois ses rancœurs et ses espoirs. Le communisme et le socialisme ont ébranlé les assises sociales en bien des pays. Ils avivent la lutte des classes; si la crise se prolonge, ils risquent de susciter des émeutes et des révoltes qui retarderont encore l'avènement de la paix sociale.

Doctrines sociales

Entre les deux tendances extrêmes que je viens de signaler, se place l'interventionnisme qui constitue l'Etat arbitre des conflits entre l'intérêt particulier et l'intérêt général et lui donne l'obligation de promouvoir le bien de la collectivité par une législation efficace. Les écoles sociales catholiques soutiennent toutes cette opinion, bien qu'elles ne s'accordent pas sur l'étendue des pouvoirs attribuables à l'Etat. Leurs revendications, basées sur la doctrine de l'Eglise depuis *Rerum Novarum*, ont amené les nations, les unes après les autres, à voter un ensemble de lois visant à humaniser l'industrie par la réglementation du travail des femmes et des enfants à l'usine, par la diminution des heures de travail et l'amélioration des conditions hygiéniques à l'atelier; visant aussi à accroître le bien-être de l'ouvrier au moyen des assurances sociales et d'une législation d'esprit familial. Depuis la guerre surtout, les gouvernants obéissent de plus en plus à ce courant d'idées. Ce sont là autant d'accrocs au libéralisme, qui cependant n'ont pas été jusqu'à déraciner ce faux principe ni empêcher les excès auxquels il a abouti.

Au reste, l'inertie totale de l'Etat en face des faits est une pure utopie. Sa participation à la vie économique des peuples s'est exercée continuellement par la politique douanière, les contingentements, les primes à la production ou à l'exportation, les lois d'assurances sociales, d'immigration, des transports ferroviaires, etc. N'a-t-on pas créé durant la guerre des conseils réglementant le commerce et l'industrie chez les nations belligérantes; n'a-t-on pas donné à l'Etat des pouvoirs voisins de la dictature sur les banques et les transports terrestres ou maritimes? Ces interventions gouvernementales ne présentaient cependant aucune cohérence. Ce sont les sociétés par actions qui donnèrent les premières, en noutant des cartels nationaux et internationaux, l'exemple d'un groupement méthodique des efforts vers la coopération économique. Puis ce fut l'expérience du plan quinquennal, encore en voie d'exécution.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE

Suite de la page 5

Les deux plus grandes plaies qui déshonorent notre province, ce sont le commerce juif et la vente des liqueurs spiritueuses le dimanche. Les commerçants et les industriels juifs qui ne respectent pas leur sabbat, le samedi, et qui vendent ou exploitent leurs industries le dimanche ne se comptent plus tellement c'est le cas général. C'est aussi souverainement attristant, après enquête faite par la Ligue du dimanche, de constater le très grand nombre de taverniers et de tenanciers clandestins qui, dans toute la province, violent non seulement l'observance du dimanche mais aussi la loi de la commission des liqueurs.

Au nom du respect dû au saint jour du Seigneur et du culte que tout chrétien doit rendre à Dieu en ce jour, la Confédération des travailleurs catholiques a toujours réclamé des pouvoirs publics une application sévère de la loi du repos dominical. Aussi désirons-nous joindre nos efforts à la campagne que va bientôt lancer la Ligue du dimanche.

Nous faisons appel à nos syndiqués pour qu'ils entendent ses mots d'ordre. Qu'ils soient nombreux ceux qui aimeront à se faire apôtres de l'observance du dimanche. Pour cela, dès qu'une infraction quelconque est constatée, c'est de la dénoncer au chef de police ou de la rapporter sans retard à la Ligue du dimanche dont le bureau est au secrétariat de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, dans l'édifice du Monument National.

A. C.

Encouragez les annonceurs de la Vie Syndicale.

Exigez l'étiquette syndicale sur toutes vos impressions.



Mme Vadeboncoeur. — Cette Mme Jean Narrache qui demeure tout près d'ici est une femme qui a beaucoup souffert pour ses croyances.

M. Vadeboncoeur. — Dis donc! Et quelles sont ses croyances?

Mme Vadeboncoeur. — Elle croit qu'elle peut porter des chaussures, point 3, sur un pied point 6, et un corset grandeur 23 sur une taille 33.

LE RÉGIME CAPITALISTE

(Suite de la page 1)

confiance du public. Quand celui-ci ouvre enfin les yeux, ses épargnes ont disparu, en tout ou en partie.

4° La quatrième constatation du Souverain Pontife contient quatre affirmations:

"Cette accumulation des forces et des ressources amène à lutter pour s'emparer de la Puissance et ceci de trois façons: a) on combat d'abord pour la maîtrise économique; b) on se dispute ensuite l'influence sur le pouvoir politique, dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique; c) le conflit se porte enfin sur le terrain international: 1° soit que les divers Etats mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants; 2° soit qu'ils se prévalent de leurs forces et de leur puissance économique pour trancher leurs différends politiques."

Il faut tout ignorer de l'histoire contemporaine pour contester que, dans de très nombreux pays, la réalité correspond à ces quatre affirmations.

Le Pape ajoute, en terminant, qu'il existe à côté du nationalisme ou de l'impérialisme économique "un internationalisme ou impérialisme international de l'argent pour lequel, là où est l'avantage, là est la patrie".

Oserait-on prétendre qu'il n'a pas pesé la portée de cette parole? Croit-on vraiment qu'il n'a pas la preuve des faits justifiant un si grave reproche? Ne vise-t-il pas, par exemple, les fournisseurs et les collaborateurs des Soviets, et ces vendeurs d'armes de guerre et de munitions qui ne peuvent ignorer que, par leur attitude, ils ont été ou sont encore responsables en partie de la prolongation des guerres? Ce trafic devient spécialement répugnant, quand des munitions vendues à l'ennemi permettent à ce dernier d'infliger des pertes cruelles aux compatriotes des fournisseurs.

"Il faut ouvrir les yeux sur la vérité, si dure, si amère soit-elle, dit, dans son édition de janvier 1932, la *Chronique Sociale de France*. Le régime capitaliste sera réformé par les hommes d'ordre, ou il sera détruit par les autres. Une chose est certaine: il ne restera pas tel qu'il est aujourd'hui, sinon dans sa constitution, qui n'est pas intrinsèquement mauvaise, mais dans son fonctionnement.

T'A PAS ?



Dites simplement -
"Bière
BLACK HORSE
Dawes, S.V.P."